

Région Île de France  
**PROJET DE BUDGET 2015**

---

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTÉ

### INVESTISSEMENT

**Chapitre 901 - Formation professionnelle et apprentissage**

13 - Formations sanitaires et sociales

**Chapitre 904 - Santé et action sociale**

41 - Santé

42 - Action sociale

### FONCTIONNEMENT

**Chapitre 931 - Formation professionnelle et apprentissage**

11 - Formation professionnelle

13 - Formations sanitaires et sociales

**Chapitre 934 - Santé et Action sociale**

40 - Services communs

41 - Santé

42 - Action sociale

ANNEXE 13



# SOMMAIRE

<b>LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015 .....</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2015 .....</b>	<b>7</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>8</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>20</b>
<b>ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT .....</b>	<b>37</b>
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014 .....</b>	<b>42</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>43</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>56</b>



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

Dans un contexte de grave crise sociale, environnementale et économique, les populations les plus fragiles subissent le plus fortement les effets d'une conjoncture défavorable. C'est pourquoi la Région souhaite poursuivre son intervention dans le domaine de la santé et du développement social, tant sur ses compétences obligatoires que sur sa politique volontariste, afin d'accompagner les Francilien-nes les plus en difficulté et de lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales.

Ainsi, pour 2015, l'action régionale se déclinera autour de trois axes majeurs :

- la priorité emploi ;
- le développement de la santé environnementale et l'accès aux soins ;
- le soutien au développement social.

Renforçant ses compétences obligatoires qui concourent directement à l'emploi, la Région propose de réaliser un effort budgétaire particulier sur le volet volontariste de sa politique de formation aux métiers sanitaires et sociaux.

## **Un effort important sur les formations sanitaires et sociales, secteur pourvoyeur d'emplois directs, et sur l'accompagnement des étudiants/élèves les plus fragiles**

Alors que le chômage touche de plus en plus de Francilien-nes et en particulier les jeunes, la Région va poursuivre son effort pour soutenir les secteurs les plus créateurs d'emplois, et notamment celui du sanitaire et du social. Ainsi, la dotation en fonctionnement pour les formations sanitaires et sociales est-elle proposée à la hausse en 2015, avec une enveloppe de plus 181,215 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Ce secteur offre des opportunités concrètes et quantifiables pour développer l'emploi francilien durable et non-délocalisable, sur tous les niveaux de qualification et dans les domaines dont l'utilité sociétale constitue le fondement même de ces professions. Ces métiers figurent dans le haut de la liste des professions pour lesquelles les recrutements sont les plus difficiles aujourd'hui. Or, ce fort besoin en emplois qualifiés ne fera que progresser dans les années à venir, compte-tenu du vieillissement de la population et de l'augmentation de la demande de soin lié en partie à l'explosion des maladies chroniques. La Région a donc un rôle essentiel à y jouer dès maintenant pour anticiper les évolutions des décennies à venir.

Dans ce contexte, la Région propose d'augmenter ses financements sur le fonctionnement des formations sanitaires et sociales ; cette filière s'illustrant par un excellent taux d'insertion proche de 95% quelques mois seulement après l'obtention du diplôme d'État, il est critique de permettre à davantage de personnes d'y accéder.

**Le financement des centres de formation** est également proposé en hausse pour 2015, tenant compte de l'augmentation de la masse salariale et des charges de ces établissements, de la poursuite des réformes LMD (qui amènent également des recettes en compensation de cette nouvelle compétence) et de la poursuite du financement des places ouvertes antérieurement. Dans la priorité emploi visée par la Région, le budget 2015 prévoit ainsi l'augmentation du nombre de places en formation d'aide-soignant, de masseur-kinésithérapeute et d'éducateur de jeunes enfants.

Par ailleurs, dans l'objectif de lutte contre la précarité des jeunes, la Région souhaite poursuivre son effort volontariste concernant **la revalorisation des bourses régionales** pour les étudiants/élèves des formations sanitaires et sociales rentrés en septembre 2015, sans compensation de l'État. La Région soutiendra aussi, et de manière résolue, les élèves/étudiants les plus en difficulté qui ne peuvent prétendre aux bourses, grâce au soutien du Fonds régional d'aide sociale (FRAS).

En ce qui concerne **l'investissement**, il est essentiel de noter, une fois encore, que dix ans après le transfert de ce secteur aux régions par l'État, ce dernier n'a toujours pas apporté de clarification législative sur la question du financement des investissements dans les centres de formation sanitaire. Cette situation de plus en plus critique pose un problème majeur pour les écoles et freine le développement de ces formations, pourtant fortement pourvoyeuses d'emplois. La Région poursuivra

son action auprès du gouvernement afin d'obtenir une clarification attendue par tous les acteurs du secteur.

### **Une action ciblée sur la santé environnement et l'accès aux soins**

En matière de santé publique, l'Ile-de-France est confrontée à de véritables défis du fait de l'aggravation des inégalités sociales et territoriales, mais aussi de l'augmentation des maladies chroniques liées au mode de vie et à la dégradation de l'environnement. C'est pourquoi la Région a souhaité mettre en œuvre rapidement sa nouvelle politique régionale de santé adoptée en septembre 2012, qui marque une forte priorité d'action sur **la prévention santé-environnement, le développement de l'accès aux soins pour les populations les plus fragiles et l'offre de soins pour les territoires les plus en tension.**

En 2015, la dotation budgétaire proposée s'établit à 6,373 M€ en autorisations d'engagement en crédits de paiement de fonctionnement et de 7,900 M€ en autorisations de programme (4,750 M€ en crédits de paiement d'investissement). Ces enveloppes permettront à la Région d'intervenir prioritairement en fonctionnement sur le soutien aux actions associatives de prévention santé, et notamment santé-environnement, sur la poursuite des dispositifs d'aide à la complémentaire santé pour les jeunes, sur le volet étudiant des contrats régionaux d'exercice sanitaire.

Ces dotations financeront également des projets d'investissement, en particulier liés au renforcement de l'offre de soins, avec le financement de contrats régionaux d'exercice sanitaire (volet praticien) et avec le soutien aux centres et maisons de santé pluridisciplinaires, notamment dans les zones sous-dotées en professionnels médicaux et paramédicaux.

Enfin, ces crédits serviront à financer l'action des organismes associés du secteur : CRIPS, ORS et TSHIF.

### **Une politique sociale de soutien aux publics les plus vulnérables**

La politique sociale adoptée en avril 2011 permet le financement de projets d'investissement et d'actions associatives en fonctionnement, pour répondre aux besoins de la population, tout en contribuant au respect de l'environnement.

Pour 2015, il est proposé d'inscrire 43,400 M€ en autorisations de programme (37,250 M€ en crédits de paiement d'investissement) et 2,000 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement.

Ces enveloppes permettront de financer notamment des actions d'accueil et d'hébergement des publics les plus précaires (femmes en difficulté, sans-abris, roms et gens du voyage, personnes en situation de handicap, personnes âgées). Le soutien aux 8 Maisons départementales des personnes en situation de handicap (MDPH) sera poursuivi pour accompagner le financement des travaux d'adaptation des logements privés au handicap ainsi que les acquisitions d'aides techniques et d'appareillages. Ces dotations financeront également, en fonctionnement, des projets portés par les associations du secteur venant en aide aux plus démunis.

Cette dotation permettra également de financer le plan d'actions et d'études de la MIPES, ainsi que le fonctionnement de l'instance de concertation du CCH.

**1ère PARTIE :**  
**LES PROPOSITIONS POUR 2015**

# **INVESTISSEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2015**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>901 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>3,300</b>	<b>2,800</b>	<b>2,000</b>	<b>3,000</b>
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>3,300</b>	<b>2,800</b>	<b>2,000</b>	<b>3,000</b>
<b>Formations sanitaires</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>
<i>HP13-001</i>				
Organismes de formation initiale des professions paramédicales et des sages femmes	0,600	0,600	1,000	2,000
<b>Formations sociales</b>	<b>2,700</b>	<b>2,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>
<i>HP13-002</i>				
Organismes de formation initiale en travail social	2,700	2,200	1,000	1,000
<b>904 - Santé et action sociale</b>	<b>65,760</b>	<b>51,300</b>	<b>49,600</b>	<b>42,000</b>
<b>41 - Santé</b>	<b>8,160</b>	<b>7,900</b>	<b>3,470</b>	<b>4,750</b>
<b>Accès aux soins des publics spécifiques</b>	<b>0,800</b>	<b>0,500</b>	<b>0,500</b>	<b>0,600</b>
<i>HP41-001</i>				
Accès aux soins des publics spécifiques	0,800	0,500	0,500	0,600
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>	<b>5,160</b>	<b>5,200</b>	<b>2,200</b>	<b>2,900</b>
<i>HP41-002</i>				
Renforcement de l'offre de soins	5,160	5,200	2,200	2,900
<b>Maison de naissance</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>	<b>0,300</b>	<b>0,100</b>
<i>HP41-003</i>				
Maison de naissance	0,200	0,200	0,300	0,100
<b>Soutien aux centres d'IVG</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>0,470</b>	<b>1,150</b>
<i>HP41-008</i>				
Création d'Unité fonctionnelle d'IVG	1,500	1,500	0,270	0,850
Participation à l'achat d'échographes	0,500	0,500	0,200	0,300
<b>42 - Action sociale</b>	<b>57,600</b>	<b>43,400</b>	<b>46,130</b>	<b>37,250</b>
<b>Dispositif en faveur de la petite enfance</b>	<b>3,500</b>		<b>3,600</b>	<b>1,500</b>
<i>HP42-001</i>				
Structures de garde collective pour les jeunes enfants	3,500		3,600	1,500
<b>Dispositif en faveur des personnes âgées</b>	<b>17,500</b>	<b>7,300</b>	<b>16,900</b>	<b>12,720</b>
<i>HP42-002</i>				
Soutien à domicile des personnes âgées	2,500	1,500	1,200	1,250
Structures d'hébergement non médicalisées	1,000	1,000	1,000	0,640
Structures d'hébergement médicalisées	14,000	4,800	14,700	10,830

**PROJET DE BUDGET 2015**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>16,700</b>	<b>16,500</b>	<b>11,680</b>	<b>10,080</b>
<i>HP42-003</i>				
Établissements et services pour femmes en difficulté	3,700	3,700	1,830	1,450
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri	11,800	11,800	8,700	7,900
Gens du voyage	0,500	0,500	1,000	0,420
Aide à la résorption des bidonvilles	0,500	0,500	0,100	0,250
Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs	0,200		0,050	0,060
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap</b>	<b>19,900</b>	<b>19,600</b>	<b>13,950</b>	<b>12,950</b>
<i>HP42-004</i>				
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	7,000	6,700	3,700	2,300
Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap	9,900	9,900	9,450	9,450
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	3,000	3,000	0,800	1,200
<b>TOTAL</b>	<b>69,060</b>	<b>54,100</b>	<b>51,600</b>	<b>45,000</b>
HP	69,060	54,100	51,600	45,000

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 901 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>3,000</b>
<b>Sous fonction 13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>3,000</b>
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,400
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	1,000
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,800
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,800
<b>CHAPITRE 904 - Santé et action sociale</b>	<b>42,000</b>
<b>Sous fonction 41 - Santé</b>	<b>4,750</b>
204132 : Départements - Bâtiments et installations	0,100
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	0,300
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,150
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,100
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,900
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	2,400
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	0,800
<b>Sous fonction 42 - Action sociale</b>	<b>37,250</b>
204161 : SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	0,050
204151 : Autres grpts de coll. et EPLE - Biens mob., mat. et études	0,050
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	1,000
204152 : Autres grpts de coll. et EPLE - Bâtiments et installations	0,500
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	19,950
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	1,200
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	5,000
204162 : SPIC - Bâtiments et installations	0,500
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	6,000
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	3,000
<b>TOTAL</b>	<b>45,000</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 901 - Formation professionnelle et apprentissage

### 13 - Formations sanitaires et sociales

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Formations sanitaires</b>	<b>0,600</b>	<b>0,600</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>
<i>HP13-001</i> Organismes de formation initiale des professions paramédicales et des sages femmes	0,600	0,600	1,000	2,000

#### Action : Organismes de formation initiale des professions paramédicales et des sages femmes

Pour 2015, il est proposé de poursuivre le financement des projets d'équipement des centres de formation, principalement en lien avec les réformes LMD des formations et la mise en place d'outils de simulation. En 2014, plus de 0,944 M€ de demandes de subventions à projets ont été présentés par les centres, seuls 0,585 M€ ont été financés. Il est donc important de prévoir une poursuite du financement régional afin que les équipements des instituts correspondent aux exigences des nouveaux référentiels de formation et aux nouvelles méthodes pédagogiques.

Pour 2015, il est proposé d'inscrire **0,600 M€** en autorisations de programme pour soutenir les projets d'équipement des centres sanitaires et **2,000 M€** en crédits de paiement pour tenir compte des engagements passés..

Par ailleurs, aucune clarification juridique n'a encore été apportée à la question de la responsabilité du financement des investissements dans les instituts de formation paramédicaux et maïeutiques. Cette problématique est d'autant plus cruciale que, pour le renouvellement des autorisations des centres de formations du sanitaire, compétence du Président du Conseil régional, se posent de sérieux problèmes au vu de la vétusté des locaux des centres concernés.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Formations sociales</b>	<b>2,700</b>	<b>2,200</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>
<i>HP13-002</i> Organismes de formation initiale en travail social	2,700	2,200	1,000	1,000

#### Action : Organismes de formation initiale en travail social

La Région intervient prioritairement sur des projets de mise aux normes (incendie et accessibilité) dans le cadre d'un audit conduit en 2008 sur tous les centres de formation en travail social afin de s'assurer que d'ici 2015, ils pourront poursuivre leur activité conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les travaux sont ainsi réalisés progressivement à l'initiative des centres de formation.

La Région intervient également dans des projets d'aménagement des locaux en lien avec le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation prévu dans le cadre du schéma des

formations sanitaires et sociales.

Pour le budget 2015, il est proposé d'inscrire **2,200 M€** en autorisations de programme pour soutenir des projets d'investissement et d'équipement des centres en travail social et **1,000 M€** en crédits de paiement.

## 904 - Santé et action sociale

### 41 - Santé

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Accès aux soins des publics spécifiques</b>	<b>0,800</b>	<b>0,500</b>	<b>0,500</b>	<b>0,600</b>
<i>HP41-001</i>				
Accès aux soins des publics spécifiques	0,800	0,500	0,500	0,600

#### Action : Accès aux soins des publics spécifiques

Le budget 2015, devra permettre de financer des centres de prise en charge psychothérapeutique, des établissements de prise en charge des malades du VIH/sida ou encore des établissements de prise en charge des addictions, en particulier la mise en place de la première salle de consommation à moindre risque (SCMR) parisienne au cours de l'année, une fois le dispositif législatif voté.

Il est donc proposé d'inscrire **0,500 M€** en autorisations de programme et **0,600 M€** en crédits de paiement compte tenu des engagements pris les années antérieures.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>	<b>5,160</b>	<b>5,200</b>	<b>2,200</b>	<b>2,900</b>
<i>HP41-002</i>				
Renforcement de l'offre de soins	5,160	5,200	2,200	2,900

#### Action : Renforcement de l'offre de soins

Au regard de la bonne diffusion de l'information auprès des opérateurs, et des nombreux besoins et projets de structures d'exercice collectif qui remontent des territoires, un nombre important d'opérations devrait être soutenue en 2015. Par ailleurs, en raison de la volonté de l'Agence régionale de santé (ARS) de structurer les réseaux de santé sur la région, de nouveaux projets devraient apparaître sur le dispositif « réseaux de santé ».

Une dotation de **5,200 M€** en autorisations de programme et de **2,900 M€** en crédits de paiement.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Maison de naissance</b>	<b>0,200</b>	<b>0,200</b>	<b>0,300</b>	<b>0,100</b>
<i>HP41-003</i>				
Maison de naissance	0,200	0,200	0,300	0,100

### Action : Maison de naissance

L'expérimentation des maisons de naissance est autorisée par la loi du 6 décembre 2013. Celle-ci prévoit l'élaboration d'un cahier des charges par la HAS, sur la base duquel les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale devront arrêter la liste des maisons de naissance autorisées.

Le cahier des charges de l'expérimentation des maisons de naissance, relatif aux modalités d'éligibilité, de fonctionnement et de prise en charge de la femme et de l'enfant, a été publié le 24 septembre 2014 par la HAS, il est donc probable que des dossiers soient déposés au cours de l'année 2015.

Il est donc proposé de maintenir une dotation de **0,200 M€** en autorisations de programme en vue d'appuyer l'expérimentation de ce nouveau type de structure.

Une dotation de **0,100 M€** est inscrite en crédits de paiement.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux centres d'IVG</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>0,470</b>	<b>1,150</b>
<i>HP41-008</i>				
Création d'Unité fonctionnelle d'IVG	1,500	1,500	0,270	0,850
<i>hcdp</i>				
Participation à l'achat d'échographes	0,500	0,500	0,200	0,300
<i>hcdp</i>				

### Action : Création d'Unité fonctionnelle d'IVG

La Région poursuit son soutien aux centres de planification-contraception-IVG sous forme d'unités fonctionnelles ou de centres dédiés, pratiquant des IVG chirurgicales ou médicamenteuses. Cet investissement manifeste la volonté régionale de maintenir et renforcer l'offre de soins en matière de santé sexuelle, dans un contexte marqué par d'importantes difficultés d'accès des femmes à l'IVG. En effet, les fermetures de services se traduisent par des délais d'attente de plus en plus longs, préjudiciables à la prise en charge des femmes concernées, comme l'a signalé l'ARS, à l'initiative du projet « Favoriser la réduction des inégalités d'accès à l'avortement » (FRIDA 2014-2017).

Une dotation de **1,500 M€** est inscrite en autorisations de programme ainsi que **0,850 M€** en crédits de paiement.

### Action : Participation à l'achat d'échographes

Complémentaire de l'action précédente, il est proposé de poursuivre la participation de la Région à l'achat d'échographes, en inscrivant une dotation de **0,500 M€** en autorisations de programme sur 2015. Une dotation de **0,300 M€** est inscrite en crédits de paiement.

## 42 - Action sociale

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur de la petite enfance</b>	<b>3,500</b>		<b>3,600</b>	<b>1,500</b>
<i>HP42-001</i> Structures de garde collective pour les jeunes enfants	3,500		3,600	1,500

### Action : Structures de garde collective pour les jeunes enfants

Ce dispositif n'est pas abondé dans le cadre du budget 2015.

La Région souhaite prioriser son effort sur sa compétence obligatoire en matière de formation des futurs professionnels de la petite enfance.

Une dotation de **1,500 M€** en crédits de paiement est néanmoins inscrite compte tenu des engagements pris les années antérieures.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes âgées</b>	<b>17,500</b>	<b>7,300</b>	<b>16,900</b>	<b>12,720</b>
<i>HP42-002</i> Soutien à domicile des personnes âgées	2,500	1,500	1,200	1,250
<i>hcdp</i> Structures d'hébergement non médicalisées	1,000	1,000	1,000	0,640
<i>hcdp</i> Structures d'hébergement médicalisées	14,000	4,800	14,700	10,830
<i>hcdp</i>				

### Action : Soutien à domicile des personnes âgées

Le soutien à domicile correspond au soutien de l'offre de service permettant aux personnes âgées dépendantes de rester à leur domicile dans des conditions de sécurité, de coordination des prises en charge et de soutien de leurs aidants. Ainsi, sont financés les investissements des CLIC, centres d'accueil de jour et autres services.

Une dotation de **1,500 M€** en autorisations de programme et de **1,250 M€** en crédits de paiements est inscrite pour 2015.

### Action : Structures d'hébergement non médicalisées

Ce soutien concerne le financement de programmes de logements sociaux destinés aux personnes âgées encore valides et sur les créations ou restructurations de foyers logement ou de petites unités d'hébergement temporaires qui permettent divers services à la personne.

Une dotation de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **0,640 M€** en crédits de paiement est inscrite pour 2015.

### Action : Structures d'hébergement médicalisées

Cette action permet le soutien aux structures d'hébergement médicalisées en faveur des personnes âgées dépendantes et souvent atteintes de pathologies de type neurodégénératives.

Une dotation de **4,800 M€** en autorisations de programme est inscrite pour 2015.

En crédits de paiement, une dotation de **10,830 M€** est proposée compte tenu des engagements pris les années antérieures.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>16,700</b>	<b>16,500</b>	<b>11,680</b>	<b>10,080</b>
<i>HP42-003</i>				
Établissements et services pour femmes en difficulté	3,700	3,700	1,830	1,450
<i>hcdp</i>				
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri	11,800	11,800	8,700	7,900
<i>hcdp</i>				
Gens du voyage	0,500	0,500	1,000	0,420
<i>hcdp</i>				
Aide à la résorption des bidonvilles	0,500	0,500	0,100	0,250
<i>hcdp</i>				
Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs	0,200		0,050	0,060
<i>hcdp</i>				

### Action : Établissements et services pour femmes en difficulté

La Région a fait de la mise à l'abri des femmes en difficulté une priorité. A ce titre, elle participe au financement des travaux de création, restructuration, et d'équipements de centres d'accueil de jour ou de centres d'hébergement pour ces publics fragilisés.

Une dotation de **3,700 M€** est maintenue en autorisations de programme pour 2015.

En crédits de paiement, la dotation s'élève à **1,450 M€**.

### Action : Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

Dans le cadre de la politique en faveur des populations les plus précaires, la Région investit pour améliorer les conditions d'accueil, de prise en charge, d'accompagnement et d'hébergement des personnes sans-abris. Elle participe à la rénovation des structures anciennes et dégradées, et permet d'accroître de nombre de places ouvertes.

Une dotation de **11,800 M€** en autorisations de programme est inscrite sur 2015.

La dotation en crédits de paiement s'élève **7,900 M€**.

### Action : Gens du voyage

Afin d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre d'habitat des gens du voyage, la Région incite à la création d'aires d'accueil en y contribuant financièrement.

Il est proposé une dotation de **0,500 M€** en autorisations de programme et **0,420 M€** en crédits de paiement.

**Action : Aide à la résorption des bidonvilles**

La Région soutient la création de villages d'insertion ou autre aménagement destinés à réduire le recours aux bidonvilles.

Une dotation de **0,500 M€** en autorisations de programme et **0,250 M€** en crédits de paiement est inscrite en 2015.

**Action : Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs**

En l'absence de demande depuis deux ans sur ce dispositif, aucune dotation en autorisations de programme n'est inscrite pour 2015.

Néanmoins, une dotation de **0,060 M€** est inscrite en crédits de paiement pour honorer les engagements pris les années antérieures.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap</b>	<b>19,900</b>	<b>19,600</b>	<b>13,950</b>	<b>12,950</b>
<i>HP42-004</i>				
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	7,000	6,700	3,700	2,300
<i>hcdp</i>				
Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap	9,900	9,900	9,450	9,450
<i>hcdp</i>				
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	3,000	3,000	0,800	1,200
<i>hcdp</i>				

**Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap**

Le soutien régional en faveur des établissements et services pour enfants et adolescents est destiné aux structures de dépistage, d'éducation spéciale et d'hébergement, accueillant ces publics jeunes : centres d'action médico-sociale précoce, services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, instituts médico-éducatifs, instituts médico-professionnels, instituts thérapeutiques et pédagogiques, instituts d'éducation motrice ou sensorielle.

Une dotation de **6,700 M€** en autorisations de programme et une dotation de **2,300 M€** en crédits de paiement est inscrite pour 2015.

**Action : Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap**

Le soutien régional aux structures d'accueil et d'hébergement social ou médico-social des personnes adultes en situation de handicap porte sur le financement de l'équipement, de la construction, de la restructuration et/ou de l'extension de ces établissements : foyers de vie, foyers d'hébergement, foyers d'accueil médicalisé, maisons d'accueil spécialisé, résidences-accueils, établissements et services d'aide par le travail, entreprises adaptées, centres d'accueil de jour.

Une dotation de **9,900 M€** en autorisations de programme et une dotation de **9,450 M€** en crédits de paiement est inscrite pour 2015.

### **Action : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap**

Au-delà du financement des équipements et véhicules des services de maintien à domicile spécialisé pour les personnes en situation de handicap, la Région contribue, dans le cadre de cette action, aux fonds départementaux de compensation du handicap des Maisons départementales des personnes handicapées franciliennes, en vue de financer les travaux d'adaptation des logements privés au handicap ainsi que les acquisitions d'aides techniques et d'appareillages, dans le cadre de conventions conclues avec les MDPH.

Pour le financement global de cette action, une dotation de **3,000 M€** en autorisations de programme et une dotation de 1,200 M€ en crédits de paiement est inscrite pour 2015.

# FONCTIONNEMENT

**PROJET DE BUDGET 2015**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>931 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>177,271</b>	<b>181,215</b>	<b>177,271</b>	<b>181,215</b>
<b>11 - Formation professionnelle</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>
<b>Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>
<i>HP11-011</i>				
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,388	3,388	3,388	3,388
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>173,883</b>	<b>177,827</b>	<b>173,883</b>	<b>177,827</b>
<b>Formations sanitaires</b>	<b>136,069</b>	<b>138,867</b>	<b>136,069</b>	<b>138,867</b>
<i>HP13-001</i>				
Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage- femme	20,119	20,963	20,119	20,963
Dépenses pédagogiques et administratives	115,950	117,904	115,950	117,904
<b>Formations sociales</b>	<b>36,957</b>	<b>38,323</b>	<b>36,957</b>	<b>38,323</b>
<i>HP13-002</i>				
Aides aux élèves et étudiants des filières sociales	4,108	4,311	4,108	4,311
Dépenses pédagogiques et administratives	32,849	34,012	32,849	34,012
<b>Mesures diverses</b>	<b>0,507</b>	<b>0,287</b>	<b>0,507</b>	<b>0,287</b>
<i>HP13-003</i>	<i>0,435</i>	<i>0,215</i>	<i>0,435</i>	<i>0,215</i>
<i>PJ13-003</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>
Mesures diverses	0,217	0,147	0,217	0,147
Lutte contre les discriminations	0,140	0,140	0,140	0,140
Sensibilisation à la santé environnementale	0,150		0,150	
<b>Fonds régional d'aide sociale</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>
<i>HP13-004</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sanitaires	0,175	0,175	0,175	0,175
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sociales	0,175	0,175	0,175	0,175

**PROJET DE BUDGET 2015**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>934 - Santé et Action sociale</b>	<b>11,950</b>	<b>9,945</b>	<b>11,350</b>	<b>9,945</b>
<b>40 - Services communs</b>	<b>1,593</b>	<b>1,572</b>	<b>1,593</b>	<b>1,572</b>
<b>Manifestations et actions de solidarité</b>	<b>0,808</b>	<b>0,797</b>	<b>0,808</b>	<b>0,797</b>
<i>HP40-002</i>				
Manifestations de sensibilisation	0,808	0,797	0,808	0,797
<b>Observatoires et organismes consultatifs</b>	<b>0,785</b>	<b>0,775</b>	<b>0,785</b>	<b>0,775</b>
<i>HP40-004</i>				
Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale	0,040	0,040	0,040	0,040
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,015	0,005	0,015	0,005
Observatoire régional de la santé	0,730	0,730	0,730	0,730
<b>41 - Santé</b>	<b>7,748</b>	<b>6,373</b>	<b>7,148</b>	<b>6,373</b>
<b>Prévention et éducation à la santé</b>	<b>7,498</b>	<b>6,173</b>	<b>6,898</b>	<b>6,173</b>
<i>HP41-001</i>				
CRIPS	3,463	3,373	3,463	3,373
Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé	0,900	0,700	0,900	0,700
Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG	0,450	0,100	0,450	0,100
Pass contraception	0,100	0,020	0,100	0,020
Complémentaire santé	1,500	1,500	1,000	1,500
Contrats régionaux d'exercice sanitaire	0,085	0,080	0,085	0,080
Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement	1,000	0,400	0,900	0,400
<b>Transport aérien d'urgence</b>	<b>0,250</b>	<b>0,200</b>	<b>0,250</b>	<b>0,200</b>
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	0,250	0,200	0,250	0,200
<b>42 - Action sociale</b>	<b>2,609</b>	<b>2,000</b>	<b>2,609</b>	<b>2,000</b>
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>2,609</b>	<b>2,000</b>	<b>2,609</b>	<b>2,000</b>
<i>HP42-003</i>				
Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale	2,609	2,000	2,609	2,000
<b>TOTAL</b>	<b>189,221</b>	<b>191,160</b>	<b>188,621</b>	<b>191,160</b>
HP	189,149	191,088	188,549	191,088
PJ	0,072	0,072	0,072	0,072

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 931 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>181,215</b>
<b>Sous fonction 11 - Formation professionnelle</b>	<b>3,388</b>
65733 : Départements	0,050
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	2,468
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,170
65738 : Organismes publics divers	0,700
<b>Sous fonction 13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>177,827</b>
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	26,000
65738 : Organismes publics divers	127,000
6513 : Bourses	23,682
65733 : Départements	0,800
6261 : Frais d'affranchissement	0,012
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	0,333
<b>CHAPITRE 934 - Santé et Action sociale</b>	<b>9,945</b>
<b>Sous fonction 40 - Services communs</b>	<b>1,572</b>
617 : Études et recherches	0,002
6233 : Foires et expositions	0,050
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	1,420
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,046
6234 : Réceptions	0,020
6226 : Honoraires	0,004
6231 : Annonces et insertions	0,030
<b>Sous fonction 41 - Santé</b>	<b>6,373</b>
617 : Études et recherches	0,010
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	5,723
65733 : Départements	0,250
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,257
6233 : Foires et expositions	0,020
6226 : Honoraires	0,013
6231 : Annonces et insertions	0,100
<b>Sous fonction 42 - Action sociale</b>	<b>2,000</b>
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,000
<b>TOTAL</b>	<b>191,160</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 931 - Formation professionnelle et apprentissage

### 11 - Formation professionnelle

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>
<i>HP11-011</i>				
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,388	3,388	3,388	3,388

#### Action : Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Ces financements sont consacrés aux formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture dans les centres de formation non-décentralisés (GRETA, centres de formation privés ...) et décentralisés pour tendre à la gratuité des formations.

Afin de poursuivre l'intervention régionale sur ces 2 formations de niveau V qui assurent une excellente insertion (proche de 95%) dans des secteurs porteurs d'emploi, il est proposé de reconduire le budget primitif 2014 soit **3,388 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

### 13 - Formations sanitaires et sociales

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Formations sanitaires</b>	<b>136,069</b>	<b>138,867</b>	<b>136,069</b>	<b>138,867</b>
<i>HP13-001</i> Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme	20,119	20,963	20,119	20,963
<i>hcdp</i> Dépenses pédagogiques et administratives	115,950	117,904	115,950	117,904
<i>hcdp</i>				

#### Action : Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme

##### - Bourses :

Il est proposé d'inscrire **19,383 M€** au budget 2015 (soit + 0,889 M€ par rapport à 2014) pour les bourses aux élèves et étudiants des formations sanitaires.

L'alignement des bourses des formations sanitaires et sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur a été mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2011 (délibération CR55-11), sans compensation de l'Etat. L'alignement concerne les taux (montant des bourses) et le barème (niveau des revenus pris en compte et points de charge). Cette mesure a été poursuivie en septembre 2014 avec un rattrapage de la rentrée de septembre 2013, sur les quatre derniers mois de l'année.

La proposition de budget 2015 permet la poursuite du financement de la revalorisation adoptée à partir de la rentrée de septembre 2014 et la continuité de l'effort régional pour la rentrée de septembre 2015 afin de ne pas creuser l'écart entre les étudiants de l'enseignement supérieur et les étudiants des formations sanitaires et sociales.

##### - Remboursement des indemnités de stage et des frais de transports des étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes :

Suite aux décrets et aux arrêtés de mai 2007, les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes bénéficient d'indemnités de stage et du remboursement des frais de transport qui sont versés par la Région suite à un transfert de compensation de l'Etat.

Pour le BP 2015, il est proposé un montant de **1,580 M€** afin de pouvoir assurer le remboursement des frais engagés par les étudiants lors de leurs stages.

#### Action : Dépenses pédagogiques et administratives

Sur cette action, une enveloppe de **117,904 M€** est proposée au budget 2015 (soit +1,954 M€ par rapport au budget 2014) pour poursuivre le financement des centres de formation et couvrir leurs dépenses de fonctionnement, essentiellement des frais de personnel pédagogique.

##### - Réforme LMD des formations paramédicales supérieures :

En 2014, à la demande de l'ARF, l'Etat a mené une enquête afin d'évaluer le nombre d'étudiants inscrits à Pôle Emploi au moment de leur entrée en formation d'infirmier. En effet, ces publics avaient été exclus de la compensation par l'Etat estimant que leur prise en charge relevait de Pôle Emploi. Or, ils doivent être pris en compte dans l'assiette de calcul du droit à compensation.

Cette revalorisation du droit à compensation devrait être votée lors de la CCEC de fin 2014, et peut être

estimée à 0,125 M€ en base pérenne (prise en compte d'environ 440 étudiants supplémentaires dans la base éligible avec une compensation de 284 € par étudiant).

Pour le BP 2015, il est donc proposé de budgéter cette enveloppe supplémentaire de **0,125 M€**.

La CCEC de fin 2014 devrait également fixer un droit à compensation définitif pour la réforme du diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

Lors de la CCEC du 4 décembre 2013, l'Etat a présenté un droit à compensation prévisionnelle de 0,114 M€ en base pérenne à compter de 2014 pour la Région Ile-de-France.

Une enveloppe de 0,064 M€ a d'ores-et-déjà été budgétée en 2014. Par conséquent, il est proposé d'inscrire la différence de **0,050 M€** au budget 2015.

#### - Evolution des charges et, notamment, de la masse salariale (GVT) :

Les dépenses de personnel constituent environ 80% des dépenses des centres de formation. Sur 2015, les financements doivent tenir compte de l'évolution des dépenses. Il est proposé de prendre en compte le GVT pour 0,6% de 80% des charges des centres de formation soit **0,557 M€**. Ce complément de subvention sera modulé en fonction des besoins de chaque centre présentés dans le cadre de la procédure budgétaire contradictoire prévue par la convention triennale d'objectifs et de moyens passée avec les instituts de formation.

#### - Poursuite du financement suite à l'augmentation du nombre de places financées : plan infirmier et autres formations :

##### - Infirmiers :

En septembre 2013, 10 nouvelles places ont été ouvertes à la Croix-Saint-Simon (93). 23 nouvelles places ont été ouvertes en septembre 2014 à la Croix-Rouge (75), aux Hôpitaux de Saint-Maurice et aux Murets-La-Queue-en-Brie (94).

Pour prendre en compte la montée en charge du nombre d'étudiants sur la rentrée de septembre 2015, ainsi que la poursuite du financement du meilleur remplissage de la formation à Longjumeau (91), un montant de **0,140 M€** est proposé au budget 2015.

##### - Ergothérapeutes et psychomotriciens :

La poursuite du financement de 70 places supplémentaires d'ergothérapeutes (Meulan-les-Mureaux et Université Paris Est Créteil) et 25 places de psychomotriciens (Meulan-les-Mureaux) doit être assurée. Pour cela, une enveloppe de **0,105 M€** est proposée au budget 2015.

#### - Développement de l'offre de formation :

En lien avec les forts besoins en emploi de ce secteur, il est proposé de financer de nouvelles places de formation d'aide-soignant (30 places) et de masseur-kinésithérapeute (30 places).

##### S'agissant de la formation d'aide-soignant :

Dans le cadre de l'étude sur la dépendance menée en 2013, il ressort que les besoins en aides-soignants sont importants dans le secteur gériatrique. En outre, avec le vieillissement de la population, la Région doit anticiper le besoin en professionnels, dans les structures collectives mais également à domicile.

##### S'agissant des masseurs-kinésithérapeutes :

Cette création de places répond à un fort besoin de professionnels formés, notamment dans les centres hospitaliers qui font face à une pénurie de professionnels qualifiés et recrutent des masseurs-kinésithérapeutes étrangers (roumains, polonais, espagnols...). L'objectif est de développer l'offre de formation publique financée par la Région pour assurer l'accès à la formation du plus grand nombre d'étudiants.

Pour ce faire, une enveloppe de **0,280 M€** est proposée au budget 2015.

- Réforme du diplôme de puériculture :

Pour se caler sur le calendrier universitaire, en vue de la réforme LMD du diplôme, et permettre la poursuite d'études des jeunes diplômés infirmiers, un arrêté du 12 mars 2014 prévoit que les écoles puissent décaler leurs rentrées de janvier à septembre. Cette modification conduirait à la présence en simultané de deux promotions en 2015 (janvier et septembre) générant des dépenses supplémentaires non pérennes.

Il s'agit de prévoir une enveloppe de **0,107 M€** pour les charges liées à la réalisation d'un ajustement, puisque cette mesure sera compensée par l'Etat.

- Fonctionnement des centres hors base :

Plusieurs centres de formation doivent faire face à des situations de déficit (notamment l'Institut Hospitalier Franco-Britannique, Saint-Denis, Robert Ballanger à Aulnay-sous-Bois, La Croix-Saint-Simon à Montreuil, La Croix-Rouge). Dans d'autres centres, l'état de vétusté des locaux et leur non-conformité aux nouvelles normes (par exemple Sud Francilien, Diaconesses de Reuilly) posent question pour mener à bien la mission de formation. Ainsi, une enveloppe de **0,590 M€** est proposée en 2015 pour intervenir sur ces situations.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Formations sociales</b>	<b>36,957</b>	<b>38,323</b>	<b>36,957</b>	<b>38,323</b>
<i>HP13-002</i>				
Aides aux élèves et étudiants des filières sociales	4,108	4,311	4,108	4,311
<i>hcdp</i>				
Dépenses pédagogiques et administratives	32,849	34,012	32,849	34,012
<i>hcdp</i>				

**Action : Aides aux élèves et étudiants des filières sociales**

Comme pour le sanitaire, l'alignement des bourses des formations sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur a été mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2011 (délibération n° CR 55-11).

Comme pour les formations sanitaires, cet effort supplémentaire est financé sans aucune compensation de l'Etat.

Il est proposé d'inscrire **4,311 M€** au budget 2015 pour les bourses aux élèves et étudiants des formations sociales, soit une augmentation de 0,203 M€ par rapport au budget 2014, afin de poursuivre le financement de la revalorisation adoptée à partir de la rentrée de septembre 2014 et de continuer l'effort régional à la rentrée de septembre 2015 pour ne pas creuser l'écart entre les étudiants de l'enseignement supérieur et les étudiants des formations sanitaires et sociales.

**Action : Dépenses pédagogiques et administratives**

Sur cette action il est proposé d'inscrire une dotation de **34,012 M€** au budget 2015 (+1,163 M€ par rapport au budget 2014) pour couvrir les dépenses de fonctionnement des formations financées par la Région dans les centres de formation en travail social.

A la base de crédits de 32,849 M€ correspondant à l'exécution prévisionnelle 2014, sont proposés les

montants complémentaires suivants :

- Evolution des charges et, notamment, la masse salariale (GVT) :

Il est proposé de prévoir **0,158 M€** de crédits supplémentaires au BP 2015 pour financer l'évolution des charges de personnel, évolution de 0,6% sur les dépenses de personnel soit 80% des dépenses des centres de formation. Cet accompagnement sera modulé en fonction des besoins de chaque centre présentés dans le cadre de la procédure budgétaire contradictoire prévue par la convention triennale d'objectifs et de moyens passée avec les instituts de formation.

- Poursuite du financement suite à l'augmentation du nombre de places financées, et développement de l'offre de formation :

L'étude sectorielle petite enfance finalisée en 2013 concluait à de forts besoins en professionnels et notamment d'éducateurs de jeunes enfants. Le besoin en professionnels est particulièrement important dans les crèches.

La Région a poursuivi le développement de l'offre de formation : 140 places ont été créées depuis 2011. Mais, en parallèle, le nombre de places en établissement d'accueil de la petite enfance a fortement augmenté en Ile-de-France. Pour répondre aux besoins, de nouvelles créations de place sont envisagées.

Il est proposé d'inscrire **0,500 M€** supplémentaires au BP 2015 afin de poursuivre le financement de ces nouvelles places déjà ouvertes, et **0,040 M€** afin de financer 20 nouvelles places à la rentrée de septembre 2015.

- Dispositif pour les étudiants sourds :

Le dispositif concerne le maintien de la prise en charge de l'accompagnement pédagogique d'une dizaine d'étudiants sourds en formation initiale d'éducateur spécialisé à l'EFPP situé à Paris pour un montant de 0,170 M€ en 2015. Ce montant étant intégré à la base de 32,849 M€, aucun crédit supplémentaire n'est demandé, et vient compenser le retrait en 2011 de l'AGEFIPH pour le financement de l'accompagnement des étudiants sourds (traduction des cours en langue des signes).

Il est par ailleurs proposé de poursuivre le financement de l'impact de l'ouverture en septembre 2013 de la formation aux EJE sourds en année pleine, de l'EFPP, pour un montant de **0,030 M€**.

- Fonctionnement des centres hors base :

Il s'agit de prévoir en faveur du Centre de Formation de l'Essonne à Grigny (91), une enveloppe pour le financement des charges liées à l'emprunt contracté pour l'acquisition d'un bâtiment neuf pour dispenser la formation, auquel la Région a participé en section d'investissement en 2013 pour la 1<sup>ère</sup> tranche, et en 2014 pour la 2<sup>nde</sup> tranche (financement régional total de 1,000 M€).

S'agissant de Buc Ressources, les charges financières sont liées au projet de construction d'un bâtiment d'enseignement qui a été présenté en section d'investissement en 2014.

Enfin, s'agissant de l'IRTS Parmentier, les crédits proposés couvriront les charges financières liées aux travaux de mise en conformité sécurité et accessibilité des locaux présentés en section d'investissement en 2014.

Au global, une enveloppe de **0,435 M€** est proposée pour le financement des charges directement liées aux investissements réalisés.

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
<b>Mesures diverses</b>		<b>0,507</b>	<b>0,287</b>	<b>0,507</b>	<b>0,287</b>
	<i>HP13-003</i>	<i>0,435</i>	<i>0,215</i>	<i>0,435</i>	<i>0,215</i>
	<i>PJ13-003</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>
Mesures diverses		0,217	0,147	0,217	0,147
	<i>hcdp</i>	<i>0,145</i>	<i>0,075</i>	<i>0,145</i>	<i>0,075</i>
	<i>cpj</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>
Lutte contre les discriminations		0,140	0,140	0,140	0,140
	<i>hcdp</i>				
Sensibilisation à la santé environnementale		0,150		0,150	
	<i>hcdp</i>				

### Action : Mesures diverses

#### - Convention logement d'urgence avec l'URFJT :

Pour répondre à la problématique de logements d'urgence des étudiants, la convention signée entre l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs (URFJT) et la Région pour le logement des apprentis et des étudiants des formations sanitaires et sociales a été reconduite en 2014. Pour maintenir le partenariat, il est proposé de poursuivre le financement de la partie « formations sanitaires et sociales » de la convention triennale 2014-2016 pour **0,010 M€**.

#### - Projet interrégional de développement d'un progiciel de gestion et de suivi des formations sanitaires et sociales :

Afin de répondre aux besoins des Régions et dans un double souci de mutualisation des coûts et d'homogénéisation des pratiques, une convention constitutive d'un groupement de commande a été mise en place en 2012 avec les 11 Régions, afin d'établir l'initiative collective.

L'estimation de la réalisation de l'outil correspond à une participation de chacune des Régions à hauteur de **0,065 M€** en 2015.

#### • **Mission spécifique « formations sanitaires et sociales » à Défi-Métiers**

Afin de remplir les objectifs du schéma des formations sanitaires et sociales en termes de planification de l'offre de formation, la fonction d'observation est indispensable. Dans ce cadre, le partenariat avec le CARIF-OREF est essentiel pour poursuivre le travail engagé dans les études portant sur l'emploi et la formation du secteur. Sur 2015, l'appui de défi Métiers sera également sollicité sur la démarche de bilan et perspectives du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Il est proposé que la contribution du présent budget à cet objectif soit maintenue à **0,072 M€** pour accompagner la mission spécifique liée aux formations sanitaires et sociales.

#### **Action : Lutte contre les discriminations**

L'action de sensibilisation sur les violences faites aux femmes se poursuit au bénéfice des étudiants en travail social. Sur l'année 2014, le marché a été relancé et 0,140 M€ ont été affectés à ce titre. Pour 2015, il est proposé de lancer un nouveau marché afin de permettre le suivi d'une nouvelle cohorte d'étudiants sur trois années et de doter cette action de **0,140 M€**.

#### **Action : Sensibilisation à la santé environnementale**

Ce dispositif n'est pas doté dans le cadre du budget 2015.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Fonds régional d'aide sociale</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>
<i>HP13-004</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sanitaires	0,175	0,175	0,175	0,175
<i>hcdp</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sociales	0,175	0,175	0,175	0,175
<i>hcdp</i>				

Les deux actions relatives au FRAS sanitaire et social sont regroupées au sein d'un même programme pour s'adapter au mieux aux besoins des bénéficiaires.

Les critères de financement sont maintenus sur l'année 2015. Il est proposé de consacrer une dotation de **0,350 M€** à ce dispositif répartis à égalité entre le sanitaire et social (0,175 M€ proposés sur chaque ligne).

## 934 - Santé et Action sociale

### 40 - Services communs

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Manifestations et actions de solidarité</b>	<b>0,808</b>	<b>0,797</b>	<b>0,808</b>	<b>0,797</b>
<i>HP40-002</i>				
Manifestations de sensibilisation	0,808	0,797	0,808	0,797

#### Action : Manifestations de sensibilisation

Il est proposé de financer, dans le cadre de cette action, deux événements de la prévention, agissant dans le cadre de santé ou de discriminations :

- la 17ème édition du Festival Solidays ;
- le char de la Région à la Marche des fiertés 2015.

La dotation inscrite pour ce programme est de **0,797 M€**.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Observatoires et organismes consultatifs</b>	<b>0,785</b>	<b>0,775</b>	<b>0,785</b>	<b>0,775</b>
<i>HP40-004</i>				
Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale	0,040	0,040	0,040	0,040
<i>hcdp</i>				
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,015	0,005	0,015	0,005
<i>hcdp</i>				
Observatoire régional de la santé	0,730	0,730	0,730	0,730
<i>hcdp</i>				

#### Action : Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale

La Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale est une instance permanente d'information, d'observation, d'échanges et d'aide à la décision. Elle a pour finalité de développer une observation sociale partagée entre tous les acteurs (État, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations) intervenant dans le champ social.

Pour l'année 2015, il est proposé de doter cette instance de **0,040 M€**, afin qu'elle puisse poursuivre :

- des études en lien avec les phénomènes de précarité émergents notamment la précarité des jeunes ;
- l'organisation de Colloque notamment ceux en lien avec la grande cause régionale ;
- les dépenses de fonctionnement de l'instance.

### **Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical**

La consultation du Conseil consultatif du handicap se poursuivra sur 2015, en particulier sur la mise en œuvre de l'Agenda 22 régional.

Une dotation de **0,005 M€** est proposée pour assurer son fonctionnement sur 2015.

### **Action : Observatoire régional de la santé**

Département autonome de l'IAU Ile-de-France, l'ORS est un organisme qui concourt à l'observation et à l'étude des problèmes sanitaires et sociaux en Ile-de-France, avec pour mission générale d'offrir une aide à la décision dans le domaine sanitaire et social. Sa vocation est de renforcer le dispositif régional d'observation de l'état de santé, en vue d'améliorer la connaissance sur les pathologies et leur évolution et de favoriser l'état de bien-être, au sens de l'OMS, des différents groupes de population.

L'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France et le Conseil régional sont ses principaux donneurs d'ordre et financent le fonctionnement de l'observatoire à parité.

Comme l'année passée, l'observatoire construit son programme d'études 2015 en lien avec l'ARS et le Conseil régional autour de 3 axes :

- contribuer à la réflexion et à l'amélioration des outils et des méthodes d'observation ;
- produire des éléments de connaissances relatives à la santé des franciliens et à ses déterminants ;
- contribuer au partage d'expertise.

Pour lui permettre de réaliser son programme 2015, il est proposé une dotation de **0,730 M€**.

## 41 - Santé

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Prévention et éducation à la santé</b>	<b>7,498</b>	<b>6,173</b>	<b>6,898</b>	<b>6,173</b>
<i>HP41-001</i>				
CRIPS	3,463	3,373	3,463	3,373
<i>hcdp</i>				
Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé	0,900	0,700	0,900	0,700
<i>hcdp</i>				
Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG	0,450	0,100	0,450	0,100
<i>hcdp</i>				
Pass contraception	0,100	0,020	0,100	0,020
<i>hcdp</i>				
Complémentaire santé	1,500	1,500	1,000	1,500
<i>hcdp</i>				
Contrats régionaux d'exercice sanitaire	0,085	0,080	0,085	0,080
<i>hcdp</i>				
Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement	1,000	0,400	0,900	0,400
<i>hcdp</i>				

### Action : CRIPS

Le Centre régional d'information et de prévention sur le VIH/Sida CRIPS appuie et relaie les actions de prévention et de lutte contre le VIH/Sida, les infections sexuellement transmissibles et les addictions dans le cadre des programmes définis par l'Etat et la Région. Par son expertise, il contribue à informer et former, et participe à des manifestations, études et recherches. Acteur central de la prévention en Ile-de-France, ses interventions initialement ciblées an priorité sur les jeunes ont été élargies à des publics vulnérables (migrants, personnes incarcérés, personnes en situation de handicap), en vue de réduire les prises de risques des populations les plus concernées par le VIH et les hépatites notamment.

Son action se décline en trois axes principaux :

- programmes d'éducation pour la santé et prévention santé 13 - 25 ans amenant le CRIPS à intervenir auprès des collégiens, lycéens, apprentis et jeunes âgés de 16 à 25 ans inscrits dans les différents programmes d'insertion et de formation régionaux ;
- action auprès des acteurs de santé, en vue de former les professionnels médico-sociaux sur les thématiques du CRIPS, ainsi qu'en méthodologie de projet ;
- actions d'information du grand public, avec la mise à disposition d'un important fonds documentaire, l'organisation de campagnes de communication et la participation à des manifestations culturelles, festives ou scientifiques.

Pour lui permettre de réaliser son programme 2015, il est proposé une dotation de **3,373 M€**.

### Action : Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

La Région poursuivra en 2015 son implication dans le champ de la prévention santé afin de peser dans le sens de la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

Elle lancera un appel à projets érigé en grande cause régionale consacré à la qualité de l'air et un appel à projets relatif à la prévention des risques chez les jeunes consacré à l'alimentation.

Elle soutiendra des projets sur des problématiques fortes et des spécificités franciliennes.

Il est proposé de doter cette action de **0,700 M€** pour 2015

### **Action : Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG**

Le Planning familial agit pour améliorer l'accès à l'information et aux droits en matière de sexualité, contraception, avortement et lutter pour l'élimination de la violence sexiste.

Une dotation de **0,100 M€** est inscrite pour 2015 afin de permettre de soutenir l'activité régionale du Planning Familial.

### **Action : Pass contraception**

Par délibération n°CR 23-10 du 18 juin 2010, la Région a créé le Pass contraception, chéquier destiné aux jeunes Franciliennes et Franciliens fréquentant un lycée, un CFA ou un institut de formation sanitaire ou sociale, inscrits en priorité en classe de 2<sup>nde</sup> ou classe d'âge ou niveau équivalent en lycée professionnel, CFA ou FSS, leur offrant un accès anonyme et gratuit à une méthode contraceptive pour 6 mois et aux démarches médicales accompagnant cette prescription.

Une dotation de **0,020 M€** permettra d'assurer la continuité du dispositif en 2015, des actions devant être initiées en lien avec l'Education Nationale sur quelques établissements à partir de janvier en vue d'améliorer les modalités de distribution.

### **Action : Complémentaire santé**

En 2010, la Région a institué une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, d'un montant maximum de 100 € par étudiant et par année universitaire, pour les étudiant-es boursier-es franciliennes, âgé-es de 18 à 26 ans, inscrit-es dans un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de formation sanitaire ou sociale francilien et allocataire d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur, d'une bourse régionale au titre des formations sanitaires et sociales, d'une aide au titre du Fonds régional d'aide sociale ou du fonds national d'aide d'urgence annuelle, dès lors qu'ils ne sont éligibles ni à l'ACS, ni à la CMU-C.

Les deux mutuelles étudiantes gestionnaires du régime d'assurance maladie pour les étudiants, la LMDE et la SMEREP, font pour ces bénéficiaires et jusqu'à 100 € par année universitaire, l'avance du coût de l'adhésion à la complémentaire santé du choix de l'étudiant ; la Région leur rembourse mensuellement ces avances.

La délibération cadre n°CR 03-12 du 27 septembre 2012 a étendu le dispositif aux jeunes apprentis ou en insertion. A l'issue d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt, une convention a ainsi été signée en février 2014 entre la Région et Harmonie mutuelle. Les jeunes franciliens peuvent également bénéficier d'une prise en charge des frais d'acquisition à une complémentaire santé dans la limite de 100 € par an lors de leur adhésion auprès d'Harmonie mutuelle.

Le budget 2015 proposé est de **1,500 M€** sur cette action afin de faciliter l'accès des jeunes aux soins.

### **Action : Contrats régionaux d'exercice sanitaire**

Instauré par la délibération cadre n° CR 03-12, ce dispositif consiste en une allocation de fin d'études de 2 ans au maximum, destinée aux étudiants visant à exercer en tant que professionnels de santé de premier recours (médecine générale, ophtalmologie, gynécologie, dentisterie, maïeutique), ainsi que les étudiants en formation sanitaire (infirmiers et kinésithérapeutes), qui s'engagent à s'installer dans les zones déficitaires ou fragilisées en termes de démographie médicale, et à y exercer leur activité professionnelle pendant au minimum 3 ans. Cette aide est apportée conjointement par la Région et par la collectivité locale partenaire sur chaque contrat.

Mise en œuvre à partir du second semestre 2014, cette mesure a fait l'objet d'un démarrage encourageant, du fait d'une communication soutenue de la part des établissements de formation et des partenaires engagés aux côtés de la Région.

Une dotation de **0,080 M€** est prévue en 2015, permettant de poursuivre les engagements pris en 2014 et de soutenir 10 nouveaux étudiants.

### Action : Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

Les liens entre la santé et notre environnement sont de plus en plus mis en exergue. Ainsi, la santé environnement est une thématique que la Région a souhaité mettre en avant, notamment sur la question de l'alimentation. En effet, la Région souhaite que chaque Francilien puisse être acteur de sa santé, dans ses choix de modes de vie et de consommation.

Le dispositif « alisol : alimentation solidaire », lancé en 2014, sera poursuivi ainsi que le soutien à d'autres projets concourant à la prévention des risques liés à l'environnement et aux modes de vie.

Une dotation de **0,400 M€** est proposée pour 2015.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Transport aérien d'urgence</b>	<b>0,250</b>	<b>0,200</b>	<b>0,250</b>	<b>0,200</b>
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	0,250	0,200	0,250	0,200

### Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France

Créé par la Région, l'ARHIF (ex-ARS Agence régionale de santé d'Ile-de-France) et l'AP-HP sur le fondement d'une convention constitutive signée en 2002, renouvelée fin 2011 pour les années 2012 à 2014, puis fin 2014 pour une année, le GIP Transport sanitaire par hélicoptère en Ile-de-France (TSHIF) a pour objet de gérer les missions de l'hélicoptère sanitaire (pour un volume horaire prévisionnel de 520 heures en 2014).

Le GIP est domicilié au Centre hospitalier Henri Mondor de Créteil (hélistation du SAMU 94), cette situation géographique garantissant une accessibilité du service à l'ensemble du territoire francilien. Le GIP se voit ainsi confier la mission d'intérêt général en vue d'assurer la prise en charge en urgence et l'accès rapide aux établissements hospitaliers des patients requérant ce service.

La participation de la Région est nécessaire à la poursuite de ce dispositif et ce conformément à la convention conclue.

Une dotation de **0,200 M€** est inscrite pour 2015.

## 42 - Action sociale

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>2,609</b>	<b>2,000</b>	<b>2,609</b>	<b>2,000</b>
<i>HP42-003</i>				
Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale	2,609	2,000	2,609	2,000

### Action : Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

La Région a mis en place une politique volontariste pour accompagner les publics fragilisés en partenariat avec les associations qui développent des actions en faveur des populations les plus vulnérables.

La ligne budgétaire est particulièrement sollicitée sous l'effet de la crise sociale et permet notamment de répondre à des programmes triennaux, des projets annuels ou des projets dans le cadre d'appels à projets thématiques, dont celui répondant à la grande cause régionale consacré en 2015 à la lutte contre les difficultés linguistiques, freins à l'insertion des publics fragiles.

Elle permet également d'intervenir pour soutenir les associations œuvrant pour l'aide alimentaire.

Une dotation de **2,000 M€** est inscrite pour 2015.

# **ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
<b>901 - Formation professionnelle et apprentissage</b>						
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>7,681</b>	<b>2,800</b>	<b>3,000</b>	<b>3,670</b>	<b>3,811</b>	
<b>Formations sanitaires</b>	<b>3,970</b>	<b>0,600</b>	<b>2,000</b>	<b>1,370</b>	<b>1,200</b>	
<b>HP13-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	3,970		1,800	1,170	1,000	
échéancier des CP sur AP 2015		0,600	0,200	0,200	0,200	
<b>Formations sociales</b>	<b>3,711</b>	<b>2,200</b>	<b>1,000</b>	<b>2,300</b>	<b>2,611</b>	
<b>HP13-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	3,711		0,600	1,500	1,611	
échéancier des CP sur AP 2015		2,200	0,400	0,800	1,000	
<b>904 - Santé et action sociale</b>						
<b>41 - Santé</b>	<b>10,851</b>	<b>7,900</b>	<b>4,750</b>	<b>4,131</b>	<b>3,800</b>	<b>6,070</b>
<b>Accès aux soins des publics spécifiques</b>	<b>0,976</b>	<b>0,500</b>	<b>0,600</b>	<b>0,199</b>	<b>0,125</b>	<b>0,552</b>
<b>HP41-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,976		0,575	0,099		0,302
échéancier des CP sur AP 2015		0,500	0,025	0,100	0,125	0,250
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>	<b>8,347</b>	<b>5,200</b>	<b>2,900</b>	<b>2,900</b>	<b>3,225</b>	<b>4,522</b>
<b>HP41-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	8,347		2,675	2,000	2,100	1,572
échéancier des CP sur AP 2015		5,200	0,225	0,900	1,125	2,950
<b>Maison de naissance</b>	<b>0,086</b>	<b>0,200</b>	<b>0,100</b>	<b>0,040</b>	<b>0,050</b>	<b>0,096</b>
<b>HP41-003</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,086		0,086			
échéancier des CP sur AP 2015		0,200	0,014	0,040	0,050	0,096
<b>Soutien aux centres d'IVG</b>	<b>1,442</b>	<b>2,000</b>	<b>1,150</b>	<b>0,992</b>	<b>0,400</b>	<b>0,900</b>
<b>HP41-008</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	1,442		0,750	0,692		
échéancier des CP sur AP 2015		2,000	0,400	0,300	0,400	0,900

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
<b>42 - Action sociale</b>	<b>122,351</b>	<b>43,400</b>	<b>37,250</b>	<b>44,955</b>	<b>42,620</b>	<b>40,927</b>
<b>Dispositif en faveur de la petite enfance</b>	<b>5,659</b>		<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>1,500</b>	<b>1,159</b>
<b>HP42-001</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	5,659		1,500	1,500	1,500	1,159
échéancier des CP sur AP 2015						
<b>Dispositif en faveur des personnes âgées</b>	<b>46,993</b>	<b>7,300</b>	<b>12,720</b>	<b>15,420</b>	<b>15,720</b>	<b>10,433</b>
<b>HP42-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	40,820		12,420	12,720	12,720	2,960
échéancier des CP sur AP 2015		7,300	0,300	0,700	1,000	5,300
<b>PJ42-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	6,173			2,000	2,000	2,173
échéancier des CP sur AP 2015						
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>30,160</b>	<b>16,500</b>	<b>10,080</b>	<b>12,170</b>	<b>10,225</b>	<b>14,185</b>
<b>HP42-003</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	30,160		9,505	9,870	7,450	3,335
échéancier des CP sur AP 2015		16,500	0,575	2,300	2,775	10,850
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap</b>	<b>39,539</b>	<b>19,600</b>	<b>12,950</b>	<b>15,865</b>	<b>15,175</b>	<b>15,150</b>
<b>HP42-004</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	37,120		12,240	10,765	9,200	4,916
échéancier des CP sur AP 2015		19,600	0,710	4,100	4,975	9,815
<b>PJ42-004</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	2,419			1,000	1,000	0,419
échéancier des CP sur AP 2015						
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>140,883</b>	<b>54,100</b>	<b>45,000</b>	<b>52,756</b>	<b>50,231</b>	<b>46,997</b>
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2015</b>	<b>140,883</b>		<b>42,151</b>	<b>43,316</b>	<b>38,581</b>	<b>16,836</b>
<b>Total des CP sur AP 2015</b>		<b>54,100</b>	<b>2,849</b>	<b>9,440</b>	<b>11,650</b>	<b>30,161</b>

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
<b>931 - Formation professionnelle et apprentissage</b>						
<b>11 - Formation professionnelle</b>	<b>1,600</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>1,600</b>		
<b>Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture</b>	<b>1,600</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>1,600</b>		
<b>HP11-011</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	1,600		1,150	0,450		
échéancier des CP sur AE 2015		3,388	2,238	1,150		
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>4,490</b>	<b>177,827</b>	<b>177,827</b>	<b>4,490</b>		
<b>Formations sanitaires</b>	<b>2,300</b>	<b>138,867</b>	<b>138,867</b>	<b>2,300</b>		
<b>HP13-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	2,300		1,800	0,500		
échéancier des CP sur AE 2015		138,867	137,067	1,800		
<b>Formations sociales</b>	<b>1,600</b>	<b>38,323</b>	<b>38,323</b>	<b>1,600</b>		
<b>HP13-002</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	1,600		1,600			
échéancier des CP sur AE 2015		38,323	36,723	1,600		
<b>Mesures diverses</b>	<b>0,340</b>	<b>0,287</b>	<b>0,287</b>	<b>0,340</b>		
<b>HP13-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,320		0,065	0,255		
échéancier des CP sur AE 2015		0,215	0,150	0,065		
<b>PJ13-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,020		0,012	0,008		
échéancier des CP sur AE 2015		0,072	0,060	0,012		
<b>Fonds régional d'aide sociale</b>	<b>0,250</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,250</b>		
<b>HP13-004</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,250		0,200	0,050		
échéancier des CP sur AE 2015		0,350	0,150	0,200		

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
<b>934 - Santé et Action sociale</b>						
<b>40 - Services communs</b>	<b>0,415</b>	<b>1,572</b>	<b>1,572</b>	<b>0,415</b>		
<b>Manifestations et actions de solidarité</b>	<b>0,229</b>	<b>0,797</b>	<b>0,797</b>	<b>0,229</b>		
<b>HP40-002</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,229		0,097	0,132		
échéancier des CP sur AE 2015		0,797	0,700	0,097		
<b>Observatoires et organismes consultatifs</b>	<b>0,186</b>	<b>0,775</b>	<b>0,775</b>	<b>0,186</b>		
<b>HP40-004</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,186		0,166	0,020		
échéancier des CP sur AE 2015		0,775	0,609	0,166		
<b>41 - Santé</b>	<b>2,700</b>	<b>6,373</b>	<b>6,373</b>	<b>1,225</b>	<b>0,715</b>	<b>0,760</b>
<b>Prévention et éducation à la santé</b>	<b>2,700</b>	<b>6,173</b>	<b>6,173</b>	<b>1,225</b>	<b>0,715</b>	<b>0,760</b>
<b>HP41-001</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	2,700		0,556	0,715	0,715	0,714
échéancier des CP sur AE 2015		6,173	5,617	0,510		0,046
<b>Transport aérien d'urgence</b>		<b>0,200</b>	<b>0,200</b>			
<b>HP41-004</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015						
échéancier des CP sur AE 2015		0,200	0,200			
<b>42 - Action sociale</b>	<b>3,830</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,000</b>	<b>1,330</b>
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>3,830</b>	<b>2,000</b>	<b>2,000</b>	<b>1,500</b>	<b>1,000</b>	<b>1,330</b>
<b>HP42-003</b>						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	3,830		0,500	1,000	1,000	1,330
échéancier des CP sur AE 2015		2,000	1,500	0,500		
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>13,035</b>	<b>191,160</b>	<b>191,160</b>	<b>9,230</b>	<b>1,715</b>	<b>2,090</b>
<b>Total des CP sur AE antérieures à 2015</b>	<b>13,035</b>		<b>6,146</b>	<b>3,130</b>	<b>1,715</b>	<b>2,044</b>
<b>Total des CP sur AE 2015</b>		<b>191,160</b>	<b>185,014</b>	<b>6,100</b>		<b>0,046</b>

**2ème PARTIE :**

**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014**

# **INVESTISSEMENT**

## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>901 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>3,300</b>	<b>2,816</b>	<b>2,000</b>	<b>1,950</b>
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>3,300</b>	<b>2,816</b>	<b>2,000</b>	<b>1,950</b>
<b>Formations sanitaires</b>	<b>0,600</b>	<b>0,585</b>	<b>1,000</b>	<b>0,975</b>
<i>HP13-001</i>				
Organismes de formation initiale des professions paramédicales et des sages femmes	0,600	0,585	1,000	0,975
<b>Formations sociales</b>	<b>2,700</b>	<b>2,231</b>	<b>1,000</b>	<b>0,975</b>
<i>HP13-002</i>				
Organismes de formation initiale en travail social	2,700	2,231	1,000	0,975
<b>904 - Santé et action sociale</b>	<b>65,760</b>	<b>37,558</b>	<b>49,600</b>	<b>46,270</b>
<b>41 - Santé</b>	<b>8,160</b>	<b>3,335</b>	<b>3,470</b>	<b>4,470</b>
<b>Accès aux soins des publics spécifiques</b>	<b>0,800</b>	<b>0,111</b>	<b>0,500</b>	<b>0,400</b>
<i>HP41-001</i>				
Accès aux soins des publics spécifiques	0,800	0,111	0,500	0,400
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>	<b>5,160</b>	<b>2,668</b>	<b>2,200</b>	<b>3,450</b>
<i>HP41-002</i>				
Renforcement de l'offre de soins	5,160	2,668	2,200	3,450
<b>Maison de naissance</b>	<b>0,200</b>		<b>0,300</b>	<b>0,070</b>
<i>HP41-003</i>				
Maison de naissance	0,200		0,300	0,070
<b>Soutien aux centres d'IVG</b>	<b>2,000</b>	<b>0,556</b>	<b>0,470</b>	<b>0,550</b>
<i>HP41-008</i>				
Création d'Unité fonctionnelle d'IVG	1,500	0,543	0,270	0,250
Participation à l'achat d'échographes	0,500	0,013	0,200	0,300
<b>42 - Action sociale</b>	<b>57,600</b>	<b>34,223</b>	<b>46,130</b>	<b>41,800</b>
<b>Dispositif en faveur de la petite enfance</b>	<b>3,500</b>	<b>0,598</b>	<b>3,600</b>	<b>3,000</b>
<i>HP42-001</i>				
Structures de garde collective pour les jeunes enfants	3,500	0,598	3,600	3,000
<b>Dispositif en faveur des personnes âgées</b>	<b>17,500</b>	<b>9,563</b>	<b>16,900</b>	<b>13,600</b>
<i>HP42-002</i>				
<i>PJ42-002</i>				
Soutien à domicile des personnes âgées	2,500	0,800	1,200	0,600
Structures d'hébergement non médicalisées	1,000	0,404	1,000	1,000
Structures d'hébergement médicalisées	14,000	8,359	14,700	12,000

## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>16,700</b>	<b>10,485</b>	<b>11,680</b>	<b>11,700</b>
<i>HP42-003</i>				
Établissements et services pour femmes en difficulté	3,700	2,700	1,830	2,000
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri	11,800	5,712	8,700	8,000
Gens du voyage	0,500	1,323	1,000	1,000
Aide à la résorption des bidonvilles	0,500	0,750	0,100	0,600
Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs	0,200		0,050	0,100
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap</b>	<b>19,900</b>	<b>13,577</b>	<b>13,950</b>	<b>13,500</b>
<i>HP42-004</i>	<i>19,900</i>	<i>13,577</i>	<i>13,950</i>	<i>13,000</i>
<i>PJ42-004</i>				<i>0,500</i>
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	7,000	3,762	3,700	3,000
Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap	9,900	7,907	9,450	8,500
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	3,000	1,908	0,800	2,000
<b>TOTAL</b>	<b>69,060</b>	<b>40,374</b>	<b>51,600</b>	<b>48,220</b>
HP	69,060	40,374	51,600	44,720
PJ				3,500

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 901 - Formation professionnelle et apprentissage

### 13 - Formations sanitaires et sociales

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Formations sanitaires</b>	<b>0,600</b>	<b>0,585</b>	<b>1,000</b>	<b>0,975</b>
<i>HP13-001</i>				
Organismes de formation initiale des professions paramédicales et des sages femmes	0,600	0,585	1,000	0,975

#### Action : Organismes de formation initiale des professions paramédicales et des sages femmes

L'ambiguïté de la loi transférant aux Régions la responsabilité du fonctionnement des établissements de formations paramédicales n'est toujours pas levée depuis 2004. Les questions de la clarification de la compétence des Régions sur l'investissement dans les centres de formation paramédicaux et de l'absence de compensation financière demeurent.

L'intervention régionale se limite au financement de projets d'équipement. Le montant des subventions d'équipement proposés pour les centres de formation du sanitaire au titre de l'année 2014 s'est élevé à 0,585 M€, avec un taux moyen de subvention régionale de 59,7 % pour les projets sélectionnés.

La consommation des crédits de paiement est en forte augmentation par rapport aux années précédentes (0,187 M€ en 2013 notamment) et atteindra 0,975 M€, compte tenu des restes à mandater sur les autorisations de programme des millésimes 2010 à 2014.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Formations sociales</b>	<b>2,700</b>	<b>2,231</b>	<b>1,000</b>	<b>0,975</b>
<i>HP13-002</i>				
Organismes de formation initiale en travail social	2,700	2,231	1,000	0,975

#### Action : Organismes de formation initiale en travail social

Sur 2014, quinze projets ont été présentés pour une affectation de 2,231 M€, et concernent des travaux de mise aux normes et d'accessibilité, l'acquisition et l'aménagement de locaux, et des équipements.

Il a été notamment été proposées :

- la 2<sup>nd</sup>e phase d'acquisition d'un bâtiment en construction à Grigny pour le Centre de formation de l'Essonne qui a fait l'objet d'une affectation de 0,500 M€ (le coût total de l'opération s'élève à 4,500 M€) ;
- l'affectation de 0,649 M€ qui a été proposée en faveur de l'IRTS Parmentier pour la poursuite des travaux de mise en conformité accessibilité et sécurité du site situé dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;
- l'affectation de 0,587 M€ en faveur de l'Ecole Pratique de Service Social pour les travaux de réaménagement d'un plateau de 400 m<sup>2</sup> sur le site des Montalants à Cergy (Val d'Oise), suite à une alerte de sécurité sur le site actuel.

La consommation des crédits de paiement atteindra 0,975 M€ compte tenu des restes à mandater sur les millésimes d'autorisations de programme 2010 à 2014.

## 904 - Santé et action sociale

### 41 - Santé

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Accès aux soins des publics spécifiques</b>	<b>0,800</b>	<b>0,111</b>	<b>0,500</b>	<b>0,400</b>
<i>HP41-001</i>				
Accès aux soins des publics spécifiques	0,800	0,111	0,500	0,400

#### Action : Accès aux soins des publics spécifiques

En 2014, deux opérations ont été financées dans le cadre de ce programme.

Il s'agit d'une part d'une subvention d'équipement de 0,011 M€ au bénéfice d'une association en Seine-Saint-Denis, qui accompagne les femmes séropositives d'origine subsaharienne.

Par ailleurs, la Région a soutenu un programme d'installation et de modernisation d'automates distributeurs et récupérateurs de matériel d'injection sur les départements de Paris, des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour un montant de 0,100 M€.

Le niveau d'affectation a été inférieur à ce qui était envisagé en raison d'un retard législatif concernant la mise en place de salles de consommation à moindre risque, le vote du texte instaurant une base légale pour ce dispositif ayant été repoussé à 2015.

La somme affectée s'élève donc à 0,111 M€ sur 2014.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Renforcement de l'offre de soins</b>	<b>5,160</b>	<b>2,668</b>	<b>2,200</b>	<b>3,450</b>
<i>HP41-002</i>				
Renforcement de l'offre de soins	5,160	2,668	2,200	3,450

#### Action : Renforcement de l'offre de soins

Des soutiens financiers ont été apportés pour la réalisation de travaux et l'achat d'équipements dans les centres de santé et maisons de santé de proximité (30 projets – 2,493 M€), réseaux de santé (4 – 0,067 M€) et pour l'aide à l'installation de trois praticiens, deux médecins généralistes en Essonne et une kinésithérapeute en Seine-et-Marne, dans le cadre des contrats régionaux d'exercice sanitaire (3 – 0,027 M€). En revanche, aucun projet relatif aux maisons médicales de garde, aux services d'urgences hospitalières n'a été proposé en 2014.

Sur l'ensemble des structures d'exercice collectif, 5 projets concernaient des maisons de santé pluridisciplinaire et 25 des centres de santé, 4 des réseaux de santé et 3 des contrats régionaux d'exercice sanitaire.

La répartition géographique est la suivante :

- Paris : 6 projets – Montant : 384 353,25 €
- Seine et Marne : 5 projets – Montant : 219 394,66 €
- Yvelines : 1 projet – Montant : 42 688,00 €
- Essonne : 5 projets – 447 107,98 €
- Hauts-de-Seine : 6 projets – Montant : 765 541,92 €
- Seine-Saint-Denis : 11 projets – Montant : 683 641,23 €
- Val-de-Marne : 3 projets – Montant : 125 133,00 €

- Val-d'Oise : aucun projet

Au total, 37 projets ont été financés, pour un montant d'autorisations de programme de **2,668 M€**.

Le niveau de consommation en crédits de paiement, supérieur à la dotation initiale, a été rendu possible par un virement entre programmes du secteur.

		AP		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
<b>Maison de naissance</b>		<b>0,200</b>		<b>0,300</b>	<b>0,070</b>
	<i>HP41-003</i>				
Maison de naissance		0,200		0,300	0,070

#### Action : Maison de naissance

En 2014, aucun projet n'a été présenté.

En effet, l'expérimentation des maisons de naissance est autorisée par la loi du 6 décembre 2013. Celle-ci prévoit l'élaboration d'un cahier des charges par la HAS, sur la base duquel le ministère chargé de la santé et de la sécurité sociale devra arrêter la liste des maisons de naissance autorisées. Ce cahier des charges a été publié fin septembre.

Les opérateurs vont donc pouvoir se lancer réellement dans l'expérimentation, pour une mise en œuvre probable des premiers projets courant 2015.

		AP		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
<b>Soutien aux centres d'IVG</b>		<b>2,000</b>	<b>0,556</b>	<b>0,470</b>	<b>0,550</b>
	<i>HP41-008</i>				
Création d'Unité fonctionnelle d'IVG		1,500	0,543	0,270	0,250
	<i>hcdp</i>				
Participation à l'achat d'échographes		0,500	0,013	0,200	0,300
	<i>hcdp</i>				

#### Action : Création d'Unité fonctionnelle d'IVG

En 2014, deux opérations de création d'unité IVG ont été subventionnées. La première concerne la construction et l'aménagement d'une extension visant à accueillir le Centre de Planification et d'Education Familiale CPEF de l'Hôpital Antoine Béclère (AP-HP) à Clamart (Hauts-de-Seine).

Le second projet est la création de la « Maison des Femmes » au sein du centre hospitalier Delafontaine à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Il est intéressant de souligner que le CPEF met en œuvre dans cet établissement, une politique de prévention ciblant les problématiques fréquemment abordées par les femmes suivies, notamment les questions de violences et de mutilations sexuelles.

La somme de 0,543 M€ a été ainsi affectée en 2014.

#### Action : Participation à l'achat d'échographes

L'aide à l'acquisition d'échographes a concerné le nouveau service IVG mis en place au sein du CMS des Ulis (Essonne) pour un montant affecté de **0,013 M€**.

Le niveau de consommation en crédits de paiement a été rendu possible par un virement de crédits entre

les programmes du secteur.

## 42 - Action sociale

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur de la petite enfance</b>	<b>3,500</b>	<b>0,598</b>	<b>3,600</b>	<b>3,000</b>
<i>HP42-001</i>				
Structures de garde collective pour les jeunes enfants	3,500	0,598	3,600	3,000

### Action : Structures de garde collective pour les jeunes enfants

La Région a financé 6 structures (2 crèches, 4 multi accueils) offrant 197 places nouvelles, pour un montant total de 0,598 M€.

Parmi ces places, 61 ont fait l'objet d'un financement majoré dont 2 places pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, 9 places pour l'accueil d'enfants de familles monoparentales ou en réinsertion sociale ou professionnelle. Par ailleurs, une structure de 20 places proposait des horaires élargis (6h à 19h30), et une structure de 30 places a présenté un projet intergénérationnel.

Ces 6 structures se répartissent de la manière suivante :

- Paris : 1
- Hauts-de-Seine : 1
- Val-de-Marne : 1
- Essonne : 1
- Seine-Saint-Denis : 1
- Val-d'Oise : 1

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes âgées</b>	<b>17,500</b>	<b>9,563</b>	<b>16,900</b>	<b>13,600</b>
<i>HP42-002</i>	<i>17,500</i>	<i>9,563</i>	<i>16,900</i>	<i>10,600</i>
<i>PJ42-002</i>				<i>3,000</i>
Soutien à domicile des personnes âgées	2,500	0,800	1,200	0,600
<i>hcdp</i>				
Structures d'hébergement non médicalisées	1,000	0,404	1,000	1,000
<i>hcdp</i>				
Structures d'hébergement médicalisées	14,000	8,359	14,700	12,000
<i>hcdp</i>	<i>14,000</i>	<i>8,359</i>	<i>14,700</i>	<i>9,000</i>
<i>cpi</i>				<i>3,000</i>

### Action : Soutien à domicile des personnes âgées

En 2014, 0,800 M€ ont été affectés au profit de la création de centres d'accueil de jour offrant 83 places nouvelles, répartis de la manière suivante :

- Seine et Marne : 1
- Yvelines : 1
- Essonne : 1
- Seine-Saint-Denis : 2
- Val-de-Marne : 1
- Val-d'Oise : 1

### Action : Structures d'hébergement non médicalisées

En 2014, 0,404 M€ ont été affectés au profit de la création de 3 établissements non médicalisés offrant 76 places nouvelles, répartis ainsi :

- Paris : 2
- Yvelines : 1

### Action : Structures d'hébergement médicalisées

En 2014, 8,359 M€ ont été affectés au profit de 8 établissements offrant 450 places nouvelles et 250 renouvelées, et de la réaffectation d'une subvention devenue caduque, selon la répartition suivante :

- Paris : 1
- Seine-et-Marne : 1
- Yvelines : 2
- Essonne : 1
- Hauts-de-Seine : 1
- Seine-Saint-Denis : 2
- Val-de-Marne : 1

Depuis 2012, des critères de financement plus restrictifs ont été mis en place, priorisant les créations de structures et les réhabilitations lourdes, et modulant les aides entre Paris/petite couronne (10 000€ par lit) et grande couronne (7000€ par lit).

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>16,700</b>	<b>10,485</b>	<b>11,680</b>	<b>11,700</b>
<i>HP42-003</i>				
Établissements et services pour femmes en difficulté	3,700	2,700	1,830	2,000
<i>hcdp</i>				
Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri	11,800	5,712	8,700	8,000
<i>hcdp</i>				
Gens du voyage	0,500	1,323	1,000	1,000
<i>hcdp</i>				
Aide à la résorption des bidonvilles	0,500	0,750	0,100	0,600
<i>hcdp</i>				
Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs	0,200		0,050	0,100
<i>hcdp</i>				

### Action : Établissements et services pour femmes en difficulté

En 2014, un montant de **2,700 M€** d'autorisations de programme a été affecté sur ce dispositif destiné aux femmes en difficulté, permettant le soutien de 8 opérations (2 accueils de jour et 6 centres d'hébergement), offrant 223 places dont 68 nouvelles.

Les opérations se répartissent de la manière suivante :

- Paris : 3 opérations (1 accueil de jour et 2 centres d'hébergement offrant 74 places) ;
- Seine-Saint-Denis : 2 opérations (2 centres d'hébergement offrant 130 places) ;
- Val-de-Marne : 1 opération (équipement d'1 centre d'hébergement) ;
- Val-d'Oise : 2 opérations (1 accueil de jour et 1 centre d'hébergement offrant 19 places).

Le niveau de consommation en crédits de paiement, supérieur à la dotation initiale, a été rendu possible par un virement interne au programme.

**Action : Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri**

Le budget de cette action a été affecté en 2014 pour un montant de 5,712 M€ ce qui a permis le soutien à 22 opérations (11 centres d'accueil de jour, 9 centres d'hébergement et 2 maisons relais), offrant 531 places aux personnes sans abri, dont 340 créées, 191 réhabilitées et 34 logements.

Ces opérations se répartissent de la manière suivante :

- Paris : 5 opérations (3 accueils de jour et 2 centres d'hébergement dont 1 de type halte-soins-santé, offrant 111 places) ;
- Essonne : 1 opération (1 accueil de jour) ;
- Hauts-de-Seine : 2 opérations (1 accueil de jour et 1 maison relais de 25 logements) ;
- Seine-Saint-Denis : 9 opérations (3 accueils de jour, 5 centres d'hébergement offrant 164 places et une maison relais de 9 logements) ;
- Val-de-Marne : 4 opérations (1 accueil de jour et 3 centres d'hébergement offrant 256 places) ;
- Val-d'Oise : 1 opération (1 accueil de jour) ;
- Ile-de-France : 1 opération (1 laverie mobile).

**Action : Gens du voyage**

En 2014, l'action a nécessité une affectation de 1,323 M€ justifiant un transfert au sein du dispositif en faveur des personnes en situation précaire. Cette surconsommation s'explique notamment par le soutien au projet d'aire d'accueil de Vincennes prévu dans le CPRD 75 de 2007 à 2013 prolongé par avenant sur 2014, qui avait été reporté et qui a pu finalement se mettre en place.

Au total aires d'accueil pour les gens du voyage ont été financées offrant 139 places répartis de la façon suivante :

- Paris : 1 aire pour 28 places ;
- Seine-Saint-Denis : 2 aires pour 62 places ;
- Essonne : 2 aires pour 49 places.

**Action : Aide à la résorption des bidonvilles**

Une affectation totale de **0,750 M€** a permis le financement de 3 opérations proposant 152 places réparties de la façon suivante :

- Seine-Saint-Denis : 2 opérations pour 72 places ;
- Val-de-Marne : 1 opération pour 80 places.

Cette affectation totale, supérieure à la dotation initiale, a été rendue possible par un transfert d'autorisation de programme entre actions du programme.

Le niveau de consommation en crédits de paiement, également supérieur à la dotation, a été rendu possible grâce à un virement crédits depuis le programme en faveur des personnes en situation précaire.

**Action : Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs**

Aucune opération n'a été présentée dans le cadre de ce dispositif cette année. Aucune affectation n'a donc été réalisée sur 2014.

Le niveau de consommation constaté en crédits de paiement, supérieur à la dotation initiale, a été rendu possible par un virement interne au programme. Ces crédits de paiement ont été consommés dans le cadre d'engagements antérieurs à 2014.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap</b>	<b>19,900</b>	<b>13,577</b>	<b>13,950</b>	<b>13,500</b>
<i>HP42-004</i>	19,900	13,577	13,950	13,000
<i>PJ42-004</i>				0,500
Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap	7,000	3,762	3,700	3,000
<i>hcdp</i>				
Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap	9,900	7,907	9,450	8,500
<i>hcdp</i>	9,900	7,907	9,450	8,000
<i>cpj</i>				0,500
Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap	3,000	1,908	0,800	2,000
<i>hcdp</i>				

**Action : Établissements et services d'éducation spéciale et de prévention pour enfants et adolescents en situation de handicap**

En 2014, ce dispositif a atteint un montant d'autorisations de programme de 3,762 M€.

Au total 10 structures offrant 514 places, dont 44 places nouvelles, ont été soutenues dans ce cadre, selon la répartition suivante :

- Paris : 2 places créées, 17 rénovées et 95 équipées ;
- Seine-et-Marne : 10 places rénovées et 57 places équipées ;
- Yvelines : 110 places rénovées et 110 places équipées ;
- Seine-Saint-Denis : 42 places créées et 72 places équipées ;
- Val-de-Marne : 48 places rénovées ;
- Val-d'Oise : 36 places rénovées et 67 places équipées.

**Action : Structures d'accueil, d'hébergement et de travail protégé pour adultes en situation de handicap**

En 2014, le soutien à cette action a atteint un montant d'autorisations de programme de 7,907 M€.

Au total 34 structures (dont 14 établissements médicalisés) offrant 1300 places, dont 510 places nouvelles, ont été financées selon la répartition suivante :

- Paris : 112 places créées, 174 rénovées et 52 équipées ;
- Seine-et-Marne : 71 places créées, 71 rénovées et 133 équipées ;
- Yvelines : 28 places créées, 62 rénovées et 12 équipées ;
- Essonne : 20 places créées et 8 équipées ;
- Hauts-de-Seine : 48 places créées et 78 rénovées ;
- Seine-Saint-Denis : 86 places rénovées et 114 équipées ;
- Val-de-Marne : 98 places créées ;
- Val-d'Oise : 133 places créées, 38 rénovées et 148 équipées.

**Action : Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap**

Pour l'année 2014, le montant affecté sur ce dispositif s'élève à 1,908 M€.

Dans le cadre du soutien aux services favorisant le maintien à domicile, l'équipement de 95 places de SAMSAH (à Paris et dans le Val-d'Oise) et 4 services à domicile a été financé.

Ce montant a permis également de participer à 1353 aides techniques et appareillages ainsi que 367 adaptations de logement pour des personnes en situation de handicap.

Ces aides ont été apportées dans le cadre des conventions 2014-2016 passées avec les 8 MDPH. Ces conventions prévoient une répartition de l'enveloppe consacrée aux fonds de compensation du handicap entre les MDPH en fonction du nombre de personnes bénéficiant d'une prestation de compensation du handicap ou d'une allocation compensatrice pour tierce personne et en fonction de l'IDH2 du département concerné.

Ces enveloppes ont été consommées de la manière suivante :

- Paris : 83,88% ;
- Seine-et-Marne : 43,09% ;
- Yvelines : 70,58% ;
- Essonne : 100% ;
- Seine-Saint-Denis : 50,42% ;
- Val-de-Marne : 45,74% ;
- Val-d'Oise : 36,61%.

# FONCTIONNEMENT

## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>931 - Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>177,271</b>	<b>177,009</b>	<b>177,271</b>	<b>177,205</b>
<b>11 - Formation professionnelle</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>
<b>Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>
<i>HP11-011</i>				
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,388	3,388	3,388	3,388
<b>13 - Formations sanitaires et sociales</b>	<b>173,883</b>	<b>173,621</b>	<b>173,883</b>	<b>173,817</b>
<b>Formations sanitaires</b>	<b>136,069</b>	<b>135,868</b>	<b>136,069</b>	<b>135,969</b>
<i>HP13-001</i>				
Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage- femme	20,119	19,973	20,119	20,074
Dépenses pédagogiques et administratives	115,950	115,895	115,950	115,895
<b>Formations sociales</b>	<b>36,957</b>	<b>36,926</b>	<b>36,957</b>	<b>36,926</b>
<i>HP13-002</i>				
Aides aux élèves et étudiants des filières sociales	4,108	4,108	4,108	4,108
Dépenses pédagogiques et administratives	32,849	32,818	32,849	32,818
<b>Mesures diverses</b>	<b>0,507</b>	<b>0,477</b>	<b>0,507</b>	<b>0,302</b>
<i>HP13-003</i>	<i>0,435</i>	<i>0,405</i>	<i>0,435</i>	<i>0,230</i>
<i>PJ13-003</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>
Mesures diverses	0,217	0,187	0,217	0,152
Lutte contre les discriminations	0,140	0,140	0,140	0,140
Sensibilisation à la santé environnementale	0,150	0,150	0,150	0,010
<b>Fonds régional d'aide sociale</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,620</b>
<i>HP13-004</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sanitaires	0,175		0,175	0,310
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sociales	0,175	0,350	0,175	0,310

## TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>934 - Santé et Action sociale</b>	<b>11,950</b>	<b>10,489</b>	<b>11,350</b>	<b>10,420</b>
<b>40 - Services communs</b>	<b>1,593</b>	<b>1,584</b>	<b>1,593</b>	<b>1,584</b>
<b>Manifestations et actions de solidarité</b>	<b>0,808</b>	<b>0,808</b>	<b>0,808</b>	<b>0,808</b>
<i>HP40-002</i>				
Manifestations de sensibilisation	0,808	0,808	0,808	0,808
<b>Observatoires et organismes consultatifs</b>	<b>0,785</b>	<b>0,776</b>	<b>0,785</b>	<b>0,776</b>
<i>HP40-004</i>				
Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale	0,040	0,040	0,040	0,040
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,015	0,006	0,015	0,006
Observatoire régional de la santé	0,730	0,730	0,730	0,730
<b>41 - Santé</b>	<b>7,748</b>	<b>6,098</b>	<b>7,148</b>	<b>6,008</b>
<b>Prévention et éducation à la santé</b>	<b>7,498</b>	<b>5,848</b>	<b>6,898</b>	<b>5,668</b>
<i>HP41-001</i>				
CRIPS	3,463	3,463	3,463	3,463
Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé	0,900	0,835	0,900	0,850
Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG	0,450	0,400	0,450	0,400
Pass contraception	0,100		0,100	0,050
Complémentaire santé	1,500	0,621	1,000	0,700
Contrats régionaux d'exercice sanitaire	0,085	0,051	0,085	0,005
Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement	1,000	0,478	0,900	0,200
<b>Transport aérien d'urgence</b>	<b>0,250</b>	<b>0,250</b>	<b>0,250</b>	<b>0,250</b>
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	0,250	0,250	0,250	0,250
<b>Etudes épidémiologiques sur l'incidence     des plates formes aéroportuaires sur la     santé publique</b>				<b>0,090</b>
<i>HP41-006</i>				
Études de santé publique sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique liée à l'activité aéroportuaire et au trafic aérien				0,090



# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 931 - Formation professionnelle et apprentissage

### 11 - Formation professionnelle

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>	<b>3,388</b>
<i>HP11-011</i>				
Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture	3,388	3,388	3,388	3,388

#### Action : Formation continue - Aides soignant-e-s et auxiliaires de puériculture

Les crédits de cette action sont consacrés au financement des formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture pour les demandeurs d'emploi dans les centres de formation non décentralisés (GRETA, centres de formation privés ...) et décentralisés afin de parvenir à la gratuité des formations.

Le financement de ce programme se poursuit dans la continuité des modalités définies par la convention triennale 2012-2014. Ainsi 2,290 M€ ont été affectés en 2014 pour le financement de ce dispositif dans les centres non-décentralisés et 1,098 M€ pour les centres décentralisés qui sont à rapprocher de la subvention globale de fonctionnement versée au titre de la compétence décentralisée dans le cadre du conventionnement unique.

Depuis la rentrée de janvier 2011, les financements régionaux sont complétés par l'intervention de Pôle emploi. L'Aide Individuelle à la Formation dont bénéficient les demandeurs d'emploi franciliens est mobilisée pour assurer la gratuité des formations de niveau V.

Sur 2014, la totalité de la dotation disponible a ainsi été affectée (3,388 M€). Les crédits de paiement seront consommés à hauteur de 3,388 M€.

### 13 - Formations sanitaires et sociales

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Formations sanitaires</b>	<b>136,069</b>	<b>135,868</b>	<b>136,069</b>	<b>135,969</b>
<i>HP13-001</i>				
Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme	20,119	19,973	20,119	20,074
<i>hcdp</i>				
Dépenses pédagogiques et administratives	115,950	115,895	115,950	115,895
<i>hcdp</i>				

#### Action : Aides aux élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme

##### - Bourses :

L'alignement des bourses des formations sanitaires et sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur a été mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2011 (délibération CR55-11). Cette mesure a été poursuivie en septembre 2014 avec un rattrapage de la rentrée de septembre 2013 sur les quatre derniers mois de l'année. L'alignement concerne les taux (montant des bourses) et le barème (niveau des revenus pris en compte et points de charge), et la création des échelons 0bis (1 000 €/an) et 7 (5 500 €/an).

Ainsi 18,494 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectées en 2014 soit 100% de la dotation votée. L'augmentation des effectifs a essentiellement été constatée sur l'échelon 0 (boursiers qui ont le plus de ressources) avec une hausse de +143% entre 2011 et 2014 sur cet échelon, limitant ainsi l'impact budgétaire de la forte augmentation des effectifs boursiers.

La consommation des crédits de paiement s'élève à 18,494 M€ en 2014 soit 100% de la dotation. Toutefois, les chiffres définitifs de la rentrée de septembre 2014 ne seront connus qu'à la mi-décembre après la période d'instruction des bourses.

L'enveloppe 2014 a permis :

- le paiement du solde des 5 231 bourses versées au titre de la rentrée de septembre 2013, soit un montant de 8,444 M€ ;
- le paiement de la totalité des 1 153 bourses de la rentrée de février 2014, soit 3,398 M€ ;
- le paiement des premiers versements des bourses de septembre 2014, pour un montant prévisionnel de 5,400 M€.

Le solde des autorisations d'engagement 2014 (1,252 M€) permet d'assurer les premiers versements de l'année 2015 afin de ne pas interrompre le versement des bourses aux étudiants. A fin 2014, l'intégralité des autorisations d'engagement 2013 a été mandaté.

##### - Remboursement des indemnités de stage et des frais de transports des étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes :

Suite aux décrets et aux arrêtés de mai 2007, les étudiants masseurs-kinésithérapeutes et ergothérapeutes bénéficient d'indemnités de stage et du remboursement des frais de transport.

Sur 2014, au titre de l'année scolaire 2013-2014, une enveloppe de 1,479 M€ a été affectée correspondant à l'ensemble des demandes prévisionnelles des établissements de formation qui assurent la gestion du dispositif. La prévision de mandatement à la fin de l'année 2014 s'élève à 1,580 M€.

### Action : Dépenses pédagogiques et administratives

La quasi-totalité de la dotation du BP 2014 (115,895 M€ sur une dotation de 115,950 M€) a été affectée, soit 2,389 M€ de plus qu'au BP 2013 pour assurer le financement des centres de formation paramédicale et maïeutique. Les mandatements d'ici fin 2014 devraient être équivalents aux affectations.

La poursuite du financement de la réforme de la formation en soins infirmiers a mobilisé une part importante des crédits du BP 2014 : 3,012 M€ soit un financement volontariste sur des crédits régionaux de 0,126 M€. La compensation budgétée correspond à la compensation définitive de 2,886 M€. Cette enveloppe a permis de financer les surcoûts supportés (enseignements universitaires, anglais, portfolio, location de salles, coordination administrative et pédagogique, etc.) par les instituts de formation (à hauteur de 2,497 M€) et par les 7 universités partenaires (à hauteur de 0,515 M€).

Dans une moindre mesure, les surcoûts engendrés par le passage au LMD des formations ergothérapeute et manipulateur en électroradiologie médicale ont également fait l'objet d'une compensation prévisionnelle affectée (respectivement 0,064 M€ et 0,192 M€).

Une enveloppe de 0,445 M€ a permis la poursuite du financement de 271 places ouvertes sur les rentrées précédentes dans le cadre du plan infirmier.

Un montant de 0,653 M€ a été consacré au financement des dépenses pour l'Attestation de Formation aux gestes et Soins d'Urgence (AFGSU), obligatoire depuis juin 2010 pour obtenir la plupart des diplômes d'Etat paramédicaux. Cette dépense tend à se stabiliser.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires (0,126 M€) ont été mobilisés pour le financement des formations de niveau V (aide-soignant auxiliaire de puériculture) afin de tendre à la gratuité soit un total de 11,276 M€ mobilisés par la Région sur ces formations. Dans ce même objectif, depuis la rentrée de janvier 2011, la subvention régionale est complétée par l'intervention de Pôle emploi dans le cadre de l'Aide Individuelle à la Formation dont bénéficient les demandeurs d'emploi.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Formations sociales</b>	<b>36,957</b>	<b>36,926</b>	<b>36,957</b>	<b>36,926</b>
<i>HP13-002</i>				
Aides aux élèves et étudiants des filières sociales	4,108	4,108	4,108	4,108
<i>hcdp</i>				
Dépenses pédagogiques et administratives	32,849	32,818	32,849	32,818
<i>hcdp</i>				

### Action : Aides aux élèves et étudiants des filières sociales

Comme pour le sanitaire, l'alignement des bourses des formations sociales sur les bourses de l'enseignement supérieur a été mis en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2011 (délibération n° CR 55-11). L'alignement concerne les taux (montant des bourses) et le barème (niveau des revenus pris en compte et points de charge). Cette mesure a été poursuivie en septembre 2014 avec un rattrapage de la rentrée de septembre 2013, sur les quatre derniers mois de l'année.

La consommation des crédits de paiement s'élève à 4,108 M€ en 2014 soit 100% de la dotation. Toutefois, les chiffres définitifs de la rentrée de septembre 2014 ne seront connus qu'à la mi-décembre après la période d'instruction des bourses.

L'enveloppe 2014 a permis :

- le paiement du solde des 1 294 bourses versées au titre de la rentrée de septembre 2013, soit un montant de 2,260 M€ ;
- le paiement des 1<sup>ers</sup> versements des bourses de septembre 2014, pour un montant prévisionnel de

1,448 M€.

Le solde des autorisations d'engagement 2014 (0,400 M€) permet d'assurer les 1<sup>ers</sup> versements de l'année 2015 afin de ne pas interrompre le versement des bourses aux étudiants. A fin 2014, l'intégralité des autorisations d'engagement 2013 a été mandaté.

#### Action : Dépenses pédagogiques et administratives

La quasi-totalité des crédits ouverts au budget 2014 a été affectée (32,818 M€ sur une dotation de 32,849 M€) et sera mandatée d'ici fin 2014.

Afin de répondre aux besoins du secteur de la petite-enfance, le financement de 50 nouvelles places de formation en Educateur Jeunes Enfants (EJE) ouvertes en 2011 a été poursuivi en 2014 (0,150 M€), ainsi que le financement de 45 nouvelles places ouvertes en 2013 (0,262 M€). En septembre 2014, 5 nouvelles places ont été ouvertes (0,080 M€) dans 2 centres de formation sélectionnés suite à un appel à projets se fondant sur les résultats d'une étude relative aux besoins en emploi-formation dans le secteur de la petite enfance.

La Région a poursuivi ses financements pour compenser le retrait de l'AGEFIPH dans l'accompagnement des étudiants sourds, pour un total de 0,287 M€, afin d'assurer la continuité de la traduction des cours en langue des signes.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Mesures diverses</b>	<b>0,507</b>	<b>0,477</b>	<b>0,507</b>	<b>0,302</b>
	<i>HP13-003</i>	<i>0,435</i>	<i>0,405</i>	<i>0,435</i>
	<i>PJ13-003</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,230</i>
Mesures diverses	0,217	0,187	0,217	0,072
	<i>hcdp</i>	<i>0,145</i>	<i>0,145</i>	<i>0,080</i>
	<i>cpj</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>	<i>0,072</i>
Lutte contre les discriminations	0,140	0,140	0,140	0,140
	<i>hcdp</i>			
Sensibilisation à la santé environnementale	0,150	0,150	0,150	0,010
	<i>hcdp</i>			

#### Action : Mesures diverses

Pour répondre à la problématique de logements d'urgence des étudiants, la convention signée entre l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs (URFJT) et la Région pour le logement des apprentis et des étudiants des formations sanitaires et sociales, a été reconduite. Ainsi, 0,010 M€ ont été affectés et mandatés sur l'année 2014 pour la poursuite de cette convention qui a été renouvelée pour la période 2014-2016 et qui offre de réelles opportunités de logement aux étudiants.

Par ailleurs, une enveloppe de 0,050 M€ a été affectée au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants en formation paramédicale et en travail social. Cette enveloppe pour cette expérimentation constitue un complément à la subvention globale de fonctionnement des instituts de formation chartés ERASMUS+.

Enfin, une enveloppe de 0,055 M€ a été affectée pour une prestation extérieure d'accompagnement de la démarche sur le bilan et les perspectives du nouveau Schéma régional des formations sanitaires et sociales. Cette mission se déroulera au cours de l'année 2015.

Sur 2014, les crédits pour le financement d'un poste de chargé de mission à Défi Métiers - CARIF pour accompagner la mission spécifique « observation emploi-formation dans le secteur sanitaire et social » ont été affectés pour un montant de 0,072 M€. La prévision de consommation des crédits de paiement s'établit à 0,072 M€. Plusieurs études ont été menées dans ce cadre et notamment, une étude sur la

dépendance (aide-soignant, aide-médico-psychologique et auxiliaire de vie sociale) finalisée en début d'année et une étude sur les métiers de la rééducation (masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute et psychomotricien) finalisée en fin d'année 2014.

**Action : Lutte contre les discriminations**

L'action de sensibilisation aux violences faites aux femmes se poursuit au bénéfice des étudiants en travail social.

Les actions de formation en cours remportent un grand succès chez les futurs professionnels, en pleine cohérence avec la politique globale régionale en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité femme-homme. Les affectations pour l'année 2014 s'élèvent à 0,140 M€.

La consommation de crédits de paiement pour l'année 2014 s'élève à 0,140 M€ pour payer les bons de commande des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes et à l'égalité femme-homme.

**Action : Sensibilisation à la santé environnementale**

La Région a également souhaité proposer aux futurs professionnels de la petite enfance et en travail social des actions de sensibilisation à la santé environnementale en complément de leur cursus, en application d'un amendement au budget primitif régional. La mise en œuvre de ces actions s'est faite par la passation d'un marché public en procédure adaptée de 3 ans et 9 mois pour les étudiants entrant en première année en septembre 2014 (0,150 M€). Les actions de sensibilisation débuteront dès l'année 2015.

La consommation de crédits de paiement pour l'année 2014 s'élève à 0,010 M€.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Fonds régional d'aide sociale</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,350</b>	<b>0,620</b>
<i>HP13-004</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sanitaires	0,175		0,175	0,310
<i>hcdp</i>				
Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sociales	0,175	0,350	0,175	0,310
<i>hcdp</i>				

**Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sanitaires**

La dotation en autorisations d'engagement a été transférée sur le FRAS pour les étudiants en formation sociale. Il n'y a pas eu d'affectation et la prévision de mandatement d'ici la fin de l'année s'élève à 0,310 M€. cette sur-cosnommation en crédit de paiement a été rendue possible par un virement de crédits entre les programme de ce secteur.

**Action : Fonds régional d'aide sociale pour les élèves des formations sociales**

En 2014, bénéficiant du transfert des autorisations d'engagement du sanitaire, 0,350 M€ ont été affectés et la prévision de mandatement s'élève à 0,310 M€ rendue possible grâce à un virement de crédits entre programmes du secteur.

Les chiffres définitifs de la rentrée de septembre 2014 ne seront néanmoins connus qu'à la mi-décembre après la période d'instruction des dossiers.

## 934 - Santé et Action sociale

### 40 - Services communs

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Manifestations et actions de solidarité</b>	<b>0,808</b>	<b>0,808</b>	<b>0,808</b>	<b>0,808</b>
<i>HP40-002</i>				
Manifestations de sensibilisation	0,808	0,808	0,808	0,808

#### Action : Manifestations de sensibilisation

En 2014, la Région a participé au financement du festival Solidays pour un montant de 0,800 M€ dans le cadre de la nouvelle convention triennale signée avec l'association Solidarité Sida.

Le festival s'est tenu les 27, 28 et 29 juin et a connu une affluence record de 175 000 personnes. L'hippodrome de Longchamp (Paris 16ème) a accueilli comme lors des précédentes éditions le festival, manifestation festive en même temps que tribune associative dédiée à la lutte contre le Sida. Ainsi, 88 concerts ont été organisés cette année.

Par ailleurs le village Solidarité, espace de rencontre entre acteurs associatifs et le public, a regroupé 84 associations dont 13 internationales. L'exposition "sex in the city", visant à inciter les jeunes à adopter des comportements préventifs face aux VIH et autres infections sexuellement transmissibles, a permis de sensibiliser 10 000 personnes à la réduction des risques en matière de vie sexuelle et affective. Enfin, 14 conférences ont été organisées.

La Région a également contribué à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle avec la présence d'un char de la Région dans le défilé de la Marche des Fiertés gays, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et inter sexes.

Le total des affectations 2014 s'élève à 0,808 M€.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Observatoires et organismes consultatifs</b>	<b>0,785</b>	<b>0,776</b>	<b>0,785</b>	<b>0,776</b>
<i>HP40-004</i>				
Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale	0,040	0,040	0,040	0,040
<i>hcdp</i>				
Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical	0,015	0,006	0,015	0,006
<i>hcdp</i>				
Observatoire régional de la santé	0,730	0,730	0,730	0,730
<i>hcdp</i>				

#### Action : Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale

En 2014, le montant des affectations s'est élevé à 0,040 M€.

Elle a permis de réaliser :

1) Une étude sur la corrélation entre l'alimentation et la précarité, cette étude est cofinancée par la MIPES (0,009 M€) et l'INSEE sur la base d'une convention de partenariat entre la Région Ile de France

et l'INSEE.

2) Des dépenses de fonctionnement pour 0,031 M€ comprenant :

- les dépenses afférentes à l'organisation d'un colloque sur les thématiques croisées : alimentation, santé, précarité ;
- les dépenses de fonctionnement générées par les frais de publication et/ou de comptes rendus, notamment les actes du colloque alimentation, santé, précarité ;
- les dépenses afférentes à l'organisation de réception, notamment celles en lien avec l'organisation du colloque ;
- les frais de déplacement de l'équipe de la Mipes et/ou d'intervenants extérieurs pour le compte de la Mipes.

**Action : Conseil consultatif du handicap et Haut comité médical**

Créé en 2010, le Conseil consultatif du handicap (CCH) a participé en 2014 à la réflexion sur la délibération n° CR 11-14 portant création de "l'Agenda 22 - plan régional pour l'égalité entre les personnes en situation de handicap(s) et les personnes valides" du 13 février 2014. L'Assemblée plénière du Conseil régional a décidé que "le suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 22 se ferait en lien étroit" avec cette instance dont elle a prolongé l'existence pour une durée illimitée.

Le CCH a également approuvé l'accord cadre régional pour le pilotage du Plan Régional d'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés, ainsi que la convention entre la Région et le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, qui ont été soumis à son appréciation.

Il a invité Pierre Serne, Vice-président en charge des transports et de la mobilité et Vice-président du STIF sur l'enjeu de l'accessibilité des transports collectifs en Ile-de France et celui des services du PAM.

En 2014, 0,006 M€ ont été affectés pour le fonctionnement de cet organisme.

**Action : Observatoire régional de la santé**

En 2014, le budget alloué par la Région a contribué au financement de la structure à hauteur de 38,62% de ses ressources prévues.

Les publications de cette année ont notamment porté sur des études relatives à la sexualité, contraception et prévention en Ile-de-France, les acteurs publics de la politique vaccinale en Ile-de-France, la vaccination des enfants et des adolescents en Ile-de-France, le recours aux soins des femmes en Ile-de-France. De plus, l'observatoire a publié des fiches synthétiques telles que : les événements de vie et violences subies chez les Franciliens, la qualité de vie des Franciliens, le recours à des psychothérapies ou des médicaments psychotropes. Enfin, une synthèse traitant de la « précarité énergétique et santé : état des connaissances et situation en Ile-de-France » a également été publiée.

Le montant affecté sur cette action s'élève à 0,730 M€.

## 41 - Santé

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Prévention et éducation à la santé</b>	<b>7,498</b>	<b>5,848</b>	<b>6,898</b>	<b>5,668</b>
<i>HP41-001</i>				
CRIPS	3,463	3,463	3,463	3,463
<i>hcdp</i>				
Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé	0,900	0,835	0,900	0,850
<i>hcdp</i>				
Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG	0,450	0,400	0,450	0,400
<i>hcdp</i>				
Pass contraception	0,100		0,100	0,050
<i>hcdp</i>				
Complémentaire santé	1,500	0,621	1,000	0,700
<i>hcdp</i>				
Contrats régionaux d'exercice sanitaire	0,085	0,051	0,085	0,005
<i>hcdp</i>				
Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement	1,000	0,478	0,900	0,200
<i>hcdp</i>				

### Action : CRIPS

En 2014, le Crips a poursuivi sa réorganisation interne et la restructuration de ses actions. Ainsi, les animations dans les établissements de formation ont été renforcées : les présentations théâtre-forum ont ainsi été systématiquement associées à une animation prévention dans les semaines suivantes.

Afin d'évaluer l'efficacité et la pertinence des interventions, le Crips a engagé une réflexion sur les besoins spécifiques par territoire (notamment dans le 93 marqué par un recours important à l'IVG en dépit d'une couverture importante du département par les centres de planification). Le projet « Paroles d'ados » a été mis en place pour réaliser un état des lieux des représentations des jeunes sur la vie sexuelle et affective, sur la base duquel un projet d'animation a été élaboré.

Le champ des interventions s'est étendu grâce au Bus Information Prévention, antenne mobile permettant d'accéder à des zones fréquentées par les jeunes sur l'ensemble du territoire francilien. Testé au cours de l'été 2013 sur des bases de loisirs, le minibus a été utilisé à partir de la rentrée 2013-2014 sur des sites universitaires, à la demande des établissements. L'objectif a été de mettre en place des « spots Crips », points d'intervention réguliers, dans le cadre de projets construits en partenariat avec les acteurs locaux.

La refonte totale du site internet a permis également de rendre accessibles de nouveaux outils destinés aux professionnels souhaitant monter des projets de réduction des risques, avec notamment la mise en ligne de 18 tutoriels pédagogiques directement accessibles en ligne. D'autres projets de communication multi-supports ont été développés en 2014 : BD, blog, spots diffusés sur les réseaux sociaux, web radio, tutoriels de prévention et orientation (courtes vidéos, présentant des structures de type centre de dépistage anonyme et gratuit, pour permettre aux jeunes de se familiariser avec ces lieux). Enfin, une animation Smartphone a été conçue.

Le montant affecté à cette action s'élève à 3,463 M€.

### **Action : Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé**

En 2014, le budget alloué par la Région a contribué au financement de 41 projets, parmi lesquels 4 soutenus au titre de conventions triennales.

Un appel à projet "prévention des risques liés aux troubles et au manque de sommeil chez les jeunes" a permis de financer 9 projets pour 0,124 M€.

De plus, 10 projets ont été soutenus dans le cadre de la lutte contre le VIH, hépatites et infections sexuellement transmissibles, pour un montant de 0,440 M€.

Et 10 projets ont concerné la prévention et l'accompagnement psychologiques des personnes en souffrance psychique, pour 0,108 M€.

Enfin 12 projets concernaient les autres thématiques prioritaires comme la santé des jeunes, des femmes, l'accompagnement et l'information sur la santé, ainsi que la lutte contre les addictions pour 0,163 M€.

La somme de 0,835 M€ a été affectée sur cette action en 2014.

### **Action : Campagne information/prévention sexualité-contraception-IVG**

En 2014, la Région a apporté son soutien au développement des actions conduites par la fédération régionale du Mouvement Français du Planning Familial en Ile-de-France, d'une part en finançant la campagne d'information sur la contraception, la sexualité et l'IVG pour 0,300 M€, et en contribuant à son budget 2014, pour financer les interventions relatives à l'information en matière de sexualité, contraception et avortement, en particulier via la coordination de la plateforme téléphonique, à hauteur de 0,100 M€.

Pour cette édition 2014, le visuel a été modifié, avec l'ajout du logo du Revho, en vue de profiter de la portée de cette campagne pour promouvoir le site mis en place par cette association, répertoriant l'ensemble des structures franciliennes pratiquant des IVG.

Ainsi, 0,400 M€ ont été affectés dans ce cadre en 2014.

### **Action : Pass contraception**

En 2014, en dépit de l'élargissement de l'accès au Pass à l'ensemble des élèves inscrits dans les établissements ciblés, le dispositif n'a pas fait l'objet d'une demande supplémentaire (144 chèquiers distribués au 1er septembre, 40 coupons remboursés).

La Région a donc mis en place un comité de pilotage en mars, réunissant l'ensemble des acteurs concernés (Education nationale, Ordres des professionnels de santé, URPS...) en vue de définir des actions spécifiques à mener sur les territoires identifiés comme problématiques. Une fois les zones d'interventions validées par les partenaires éducatifs, les interventions pourront être mises en œuvre début 2015.

### **Action : Complémentaire santé**

En 2014, 0,621 M€ ont été affectés dont 0,344 M€ pour la LMDE concernant les adhésions et 0,015 M€ pour l'envoi de courriers d'information, 0,260 M€ pour la SMEREP et 0,002 M€ pour Harmonie mutuelle. Pour les mutuelles des étudiants, ces affectations correspondaient à des remboursements d'octobre 2013 à septembre 2014 de 4 138 adhérents de la LMDE et 2 717 adhérents de la SMEREP.

Le nouveau dispositif d'aide à l'acquisition à une complémentaire santé pour les jeunes apprentis ou en insertion a concerné 24 adhésions auprès d'Harmonie mutuelle. Ce dernier volet d'amélioration de l'accès aux soins des publics franciliens prévu par la délibération CR 03-12 a fait l'objet d'une communication importante auprès de l'ensemble des partenaires sur la fin d'année scolaire 2013-2014 pour une montée en charge réelle depuis septembre.

### **Action : Contrats régionaux d'exercice sanitaire**

En 2014, après l'approbation de la convention-type en Commission permanente au dernier trimestre 2013, une action de communication a été conduite début 2014 : création des supports visuels (affiches, flyers, site dédié), rencontre des responsables des formations en juin afin qu'ils relaient l'information sur le dispositif à la rentrée 2014/2015, développement des partenariats avec les collectivités territoriales.

Sur ce dernier point, le Département de Seine-et-Marne s'est très fortement engagé dans ce dispositif, permettant de renforcer ses actions pour lutter contre la désertification médicale et paramédicale dont son territoire est victime. Aussi, c'est sur son territoire que s'installeront les quatre premiers signataires de CRES étudiants (un médecin généraliste et 3 kinésithérapeutes). Par ailleurs, une cinquième signataire s'installera sur la commune de Bonnières-sur-Seine dans les Yvelines, cette collectivité ayant souhaité soutenir le projet d'une étudiante kinésithérapeute proposant de venir exercer sur son territoire à l'issue de ses études.

Ainsi, **0,051 M€** ont été affectés sur cette action.

#### **Action : Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement**

En 2014, 38 projets ont été soutenus sur cette thématique, essentiellement sur les sujets de nutrition, mais aussi de perturbateurs endocriniens et de risques auditifs.

Ainsi l'appel à projet sur la thématique inscrite en "grande cause régionale" concernait la santé et l'alimentation. Il a permis de financer 24 projets dans le cadre de la prévention ou de l'accompagnement thérapeutique des comportements alimentaires à travers ses dimensions nutritionnelles et économiques, sociales et sanitaires pour un montant de 0,307 M€.

L'appel à projet ALISOL dont l'objectif est la distribution à bas prix de produits locaux, bio ou de qualité à destination de personnes en situation de précarité a permis le soutien de 10 projets pour un montant de 0,068 M€.

La somme de 0,479 M€ a été affectée sur ce dispositif pour 2014.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Transport aérien d'urgence</b>	<b>0,250</b>	<b>0,250</b>	<b>0,250</b>	<b>0,250</b>
<i>HP41-004</i>				
GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France	0,250	0,250	0,250	0,250

#### **Action : GIP transport sanitaire par hélicoptère en Île de France**

En 2014, le budget alloué par la Région au GIP TSHIF a été de 0,250 M€. Cette dotation représente 19,54% du budget de fonctionnement prévu par le GIP dans le cadre des missions de l'hélicoptère sanitaire pour un volume horaire prévisionnel de 520 heures sur l'année.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Etudes épidémiologiques sur l'incidence des plates formes aéroportuaires sur la santé publique</b>				<b>0,090</b>
<i>HP41-006</i>				
Études de santé publique sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique liée à l'activité aéroportuaire et au trafic aérien				0,090

**Action : Études de santé publique sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique liée à l'activité aéroportuaire et au trafic aérien**

Un montant de 0,090 M€ a été consommé en crédits de paiement compte tenu des engagements antérieurs.

## 42 - Action sociale

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Dispositif en faveur des personnes en situation précaire</b>	<b>2,609</b>	<b>2,807</b>	<b>2,609</b>	<b>2,800</b>
<i>HP42-003</i>				
Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale	2,609	2,807	2,609	2,800

### Action : Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

Un montant de **2,807 M€** a été affecté sur le soutien des projets et programme de lutte contre les exclusions sociales et d'utilité sociale. Cela correspond à un dépassement de la dotation votée qui a été rendu possible grâce à un transfert de crédits du programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé » action 14100109 « Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement ».

Ainsi :

- 26 projets pour un montant de 0,400 M€ ont été subventionnés dans le cadre du soutien aux personnes en situation de handicap ;
  - 3 projets pour un montant de 0,050 M€ ont été subventionnés dans le cadre du soutien aux personnes âgées ;
  - 55 projets pour un montant de 1,922 M€ (auquel se rajoute l'adhésion à l'association ECVF d'un montant de 0,013 M€) ont été subventionnés dans le cadre du soutien aux personnes précaires.
- Parmi ceux-ci, l'aide alimentaire représente 10 projets, l'aide aux femmes en difficulté 10 projets ; l'accès aux droits, 12 projets ; les personnes en difficultés linguistiques, 6 projets ; l'aide aux détenus, 2 projets ; l'insertion des Roms, 4 projets et l'aide aux gens du voyage, 1 projets, l'aide à l'insertion logement et aux sans-abri, 3 projets.

De plus dans le cadre de l'aide aux femmes en difficulté, la Région soutient financièrement la création et le développement du dispositif expérimental de téléphones portables pour femmes en très grand danger (FTGD) depuis le 17 novembre 2009 ce qui représente 7 projets. Elle a financé pour la 5ème année le dispositif en Seine-Saint-Denis et pour la 3ème année à Paris. Les associations intervenant dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise et du Val-de-Marne pour l'accompagnement de ces femmes ont fait l'objet d'un financement pour la première année. Au total, la somme de 0,096 M€ a été consacrée à la généralisation de ce dispositif sur l'Ile-de-France.

L'appel à projet « Accompagnement des femmes victimes de violences » lancé en 2014 dans le cadre de la grande cause régionale, a permis de financer 35 projets pour un montant de 0,422 M€.

Le niveau de consommation en crédits de paiement, supérieur à la dotation initiale, a été rendu possible par un virement de crédits entre les programmes du secteur.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées</b>				<b>0,028</b>
<i>HP42-006</i>				
Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées				0,028

**Action : Accès aux livres et à la littérature dans les maisons pour personnes âgées**

Un montant de **0,028 M€** a été consommé en crédits de paiement au titre des engagements antérieurs.